



# 13 ans de la vie d'un homme

Ça y est : la Cour de sûreté de l'Etat a rendu son verdict dans le procès des dix militants autonomistes bretons qui comparaissaient devant elle depuis le 5 novembre. Verdict révoltant ! Les peines prononcées vont jusqu'à 13 ans de réclusion criminelle. «Criminels» ces hommes qui ont crié leur révolte en faisant sauter des pierres, sans menacer de vie humaine ? Messieurs les juges de la juridiction d'exception, sans sourcilier, ont décidé : 13 ans de la vie d'un homme se passeront derrière les murs d'une centrale. Fidèles à eux-mêmes, les juges de la Cour de sûreté de l'Etat ont rendu un verdict dans le prolongement de tous ceux qu'ils ont prononcés ces derniers temps : frapper très fort, sans pitié, telle est la consigne gouvernementale. Oh, pardon !... Car comme chacun le sait la Cour de sûreté de l'Etat ne reçoit aucun ordre du gouvernement. Cette froide détermination à mettre le paquet dans la répression a pour but de créer des exemples afin de dissuader les explosions de colère.

Ah mais ! Ce sont de grands criminels que le tribunal vient ainsi de condamner. Les gens de Plogoff sont venus témoigner de leur solidarité avec ces «criminels». Ils sont venus dire qu'il y a d'un côté un gouvernement, un Etat qui envoient leurs cohortes policières pour imposer des décisions refusées par une population, qui recourent à la violence officielle ; qu'il y a, de l'autre côté, ceux qui font face, chacun à leur manière, à cette machine et qui, parfois, répondent par leur violence à cette violence institutionnelle. Ils sont venus dire que, eux, à Plogoff, étaient du même camp.

Condamnez, messieurs de la Cour de sûreté de l'Etat, condamnez ! Vous n'êtes pas là pour chercher à comprendre ; où irait-on sinon ? Vous êtes là pour écarter. Vous n'êtes pas là pour comprendre les causes qui ont conduit des hommes à la révolte ni pour voir que les mêmes causes demeurent, une fois votre jugement prononcé. Vous n'êtes pas là pour voir que l'ordre que vous défendez avec tant de zèle est la cause même de la révolte que vous avez pour mission de refouler par la prison. Le chômage, l'exode rural, la baisse du niveau de vie, la négation de l'aspiration à maîtriser son destin, voilà ce que vous défendez. Voilà contre quoi se sont dressés, à leur manière, les grands criminels que vous avez condamnés.

Et tandis que les voilà derrière les barreaux, d'autres sont libres qui ont, ceux-là, commis des attentats meurtriers contre des hommes. Venu des bas-fonds, de la pègre, ils agissent avec les complaisances officielles. Dormez, braves gens, la sécurité règne !

Ah, démocratie, quelle tête tu prends ces temps-ci dans ta version française !

Et comme ce nouveau verdict rend actuelle l'exigence de l'amnistie ! Bretons, Corses, Basques, Tahitiens, Guyanais, ils sont des dizaines aujourd'hui emprisonnés. Si la défense de la démocratie et des réels droits de l'homme ont un sens, cela passe par l'exigence de leur libération.

A ces Bretons qui viennent d'être condamnés et dont nous savons qu'ils nous liront, nous disons : vous n'êtes pas seuls. Votre liberté devient un des grands combats d'aujourd'hui. «Amnistie ! Amnistie !» comme disaient ceux que les gendarmes mobiles ont repoussés lorsque le verdict est tombé.

Pierre BURNAND

# Corse, Pays Basque...

# QUI COMMANDITE LES TUEURS ?

Il s'appelle Zurita Joseph : truand, complice d'assassinat, terroriste Francia, il est libre. Pourquoi ? Il s'appelle Bertolini : chef du groupe Hendaye : les tueurs étaient français. Espagne. Pourquoi ? Ils sont libres en

Un dénommé Joseph Zurita

En juillet dernier, Joseph Zurita, 46 ans, était arrêté au casino de Divonne-les-Bains. Il était inculpé de complicité dans l'attentat commis le 2 juillet 1978 à St-Jean de-Luz contre le militant basque Juan José Etxabe, au cours duquel la femme de celui-ci, Agurtzane Arregui, avait été tuée. Alors que le juge d'instruction avait refusé sa mise en liberté, la chambre d'accusation de Pau est passée outre. Le 17 octobre, Zurita est donc sorti de la prison de Bayonne.

Décision plus qu'étrange : Zurita reconnaît en effet avoir eu des contacts avec deux des assassins, actuellement en fuite, formellement identifiés. Il demeure inculpé de complicité d'homicide volontaire. Ajoutons à cette bienveillante mise en liberté que Zurita n'est même pas astreint à des mesures de contrôle.

Les faits suivants éclairent cette décision d'un jour bien singulier.

Le nom de Zurita était déjà apparu lors de l'affaire Ben Barka. Rappelé-vous, le 29 octobre 1965, Medhi Ben Barka, le leader de l'opposition marocaine, était enlevé à Paris. On ne le reverra jamais plus. Au terme d'un procès qui fut clos en 1967 sans permettre d'établir clairement les responsabilités, le ministre marocain de l'Intérieur, le général Oufkir, fut condamné, par contumace, à la prison à perpétuité. Les services du SDECE, l'espionnage français furent impliqués dans l'organisation de l'enlèvement. Or, voici que l'on apprend que Joseph Zurita a comparu devant la Cour d'assises en septembre 1966, à l'occasion du procès Ben Barka.

A l'époque, le journaliste de L'Express, Derogy, indiqua que Zurita appartenait à une bande de gangsters et que Georges Figon, l'un des principaux protagonistes de l'enlèvement de Ben Barka, «suicidé» en janvier 1966, était l'un de ses protégés. D'autres témoignages confirmèrent ces liens. Ajoutons que quelques jours après l'enlèvement de Ben Barka, Zurita se vantait de pouvoir récupérer Ben Barka contre le versement d'une somme de cent millions de centimes. Quels étaient les liens de Zurita alors avec le SDECE ?

Voici pour le passé. Aujourd'hui, et depuis sa mise en liberté, les cadavres continuent à s'accumuler autour de lui. Le 6 novembre, Janine Pueyo était abattue d'une décharge de chevrotines sur un parking de Tarbes. Janine Pueyo, membre du RPR, ex-tenancière de la boîte de nuit Chez Djinn (réputée comme étant un lieu de rendez-vous d'anciens

OAS et de trafic de drogue) était la maîtresse de Zurita.

Elle avait été récemment entendue par le juge d'instruction de Bayonne dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de la femme de Juan José Etxabe. Quelques jours avant l'attentat criminel, Zurita était en effet descendu avec ses complices dans un hôtel de la côte basque sous le nom de M. Pueyo. Avec elle, c'est un témoin gênant qui disparaît.

Mais ce n'est pas tout. Le 7 novembre, à Toremolinos, en Espagne, c'est Liliane Satin, confidente de Janine Pueyo, qui était assassinée. Elle avait pris sa succession dans la gérance de Chez Djinn. Elle en savait trop, elle aussi.

Le plus scandaleux dans tout cela est que, tandis que Zurita est en liberté, Juan José Etxabe est en prison. Dans le cadre de l'enquête sur ces deux assassinats, il a été interpellé le 15 novembre.

Bien que son emploi du temps l'ait excusé, il est maintenu en détention en raison de la découverte chez lui de deux pistolets. Comme il le déclare dans une lettre à l'opinion publique : «*Bien sûr, je n'avais pas le droit légal de détenir ces armes mais est-ce que l'assassinat de mon frère, de ma femme, les deux attentats contre le bar de mon autre frère, l'attentat contre le mien, une nouvelle tentative d'assassinat à la fin du mois de septembre dernier, la scandaleuse liberté accordée à Zurita... est-ce que tout cela ne justifiait pas pour moi la détention dans ma maison de ces armes ?*»



Ci-dessus, Szonok, le chef du commando qui a assassiné le militant basque Periko Elizaran.



Le 15 septembre dernier, un attentat avait lieu, à Bayonne, contre le restaurant Udaltaitz, propriété de Joaquim Etxabe. Le 25 juin 79 déjà, le réfugié Enrique Gomez avait été mitraillé devant les portes. L'attentat a été revendiqué par un certain «Commando basque espagnol», même sigle que pour la tuerie d'Hendaye. Un dénommé Chabessier a reconnu avoir contribué à l'attentat. Il a pourtant été remis en liberté.

Des faits convergents sont là, inquiétants :  
- Joseph Zurita, truand lié aux milieux de la drogue et dont on se demande quelles sont les relations avec les services d'espionnage (le SDECE), impliqué dans l'assassinat de la femme d'un militant basque, est remis en liberté.  
- Quatre gangsters bordelais, accusés de l'assassinat d'un militant basque, affirment avoir agi en liaison et avec l'accord des services français et espagnols.  
- Les auteurs, français, de la tuerie d'Hendaye qui a fait deux morts, étaient au service de la police espagnole.  
- Le ministre de l'Intérieur espagnol a reconnu l'existence en France de commandos antibasques.

Le commandant Bertolini, responsable de l'organisation terroriste FRANCIA est en liberté bien qu'ayant reconnu de nombreux attentats.  
Ces faits et cette complaisance nous font poser les questions suivantes :  
- Certains services français n'ont-ils pas choisi, à un moment donné, de recourir au terrorisme pour combattre certaines oppositions, notamment en Corse et au Pays Basque ?  
- Le gouvernement français pouvait-il ignorer l'existence en France de commandos antibasques ?

«Je travaillais pour les services officiels français»

Le 9 décembre débutait à Pau le procès de quatre truands bordelais, un cinquième étant en fuite, accusés du meurtre, le 13 septembre 1979, à Biarritz, de Periko Elizaran. Szonok, le chef du commando, proxénète notoire, a reconnu dès le début du procès avoir procédé à l'espionnage de réfugiés basques. Pour le compte de qui ? «*Pour des services officiels français, connus de tous, déclarait-il, dont je ne peux dire le nom.*» Il précisait que lorsqu'il agissait pour le compte des services espagnols c'était en accord avec leurs homologues français. Quant à la participation de

ces truands dans l'assassinat de Periko Elizaran, elle ne fait aucun doute. Les armes utilisées pour le meurtre furent retrouvées, une demi-heure après, dans la voiture de Szonok. Une expertise a permis également de déterminer qu'elles ont été utilisées lors de l'attentat commis le 14 août 79 contre Iza Doronoro et Ocio Balanzategui. Les perquisitions effectuées permirent de découvrir des munitions, des armes, des listes de noms de Basques. Une fausse identité employée par l'un des tueurs fut également utilisée lors de deux assassinats commis le 25 juin et le 2 août 79. Des relations ont été également faites avec deux meurtres de Basques connus les 28 et 29 juin à Paris et Choisy-le-Roi.

Le procès a permis de mettre en lumière des conflits au sein de la police bordelaise. Certains services, notamment la Sûreté urbaine, entretenaient de bons rapports avec Szonok, à tel point qu'un rapport fut rédigé sur lui afin qu'il soit réhabilité de ses condamnations. Par contre, le commissaire Bardon, responsable de l'arrestation, a voulu, au cours du procès, indiquer que tous les participants de l'organisation n'étaient pas au banc des accusés. «*J'ai fait à plusieurs reprises des rapports au procureur général, devait-il dire. C'est à lui de décider.*»

Enfin, au terme du procès, les jurés ont prononcé des peines de 15 ans de réclusion criminelle.

«Tuerie d'Hendaye : les aveux du ministre de l'Intérieur espagnol»

Le 23 novembre dernier, deux individus, l'un armé d'un fusil à canon scié, l'autre d'une mitrailleuse, tiraient sur les consommateurs du «Bar Hendayais» ; bilan : deux morts, une dizaine de blessés. Les tueurs s'enfuyaient à bord d'une R18, où les attendait un complice, en direction de la frontière. Après avoir forcé le passage au poste français, ils se rendaient au poste espagnol où, après quelques heures, sur intervention supérieure, ils seront remis en liberté.

Il semble très douteux. Si un accord a eu lieu entre la France et l'Espagne rendant cela possible, quelle en a été la contrepartie ?

Au-delà des questions, des faits sont là : des hommes et des femmes sont morts, ici en France, tombés sous les balles de truands commandités. Le gouvernement français est responsable.  
Des hommes, Corses, Basques, Bretons sont en prison, ici en France ; eux n'ont tué personne. Leur crime est d'avoir voulu combattre l'exploitation. Les terroristes qui les ont pris pour cible sont, eux, libres pour la plupart.

Pierre BURNAND

Le 3 décembre, devant les Cortes, le ministre de l'Intérieur espagnol a reconnu une partie des faits et apporté bien d'autres explications encore. Il a indiqué : «*Au cours de ces dernières années... le commissariat général à l'Information a réussi à mettre en place un réseau d'informateurs qui ne sont pas espagnols et qui résident dans la zone des Pyrénées Atlantiques.*» Au sujet des tueurs d'Hendaye, tout en cherchant à dissimuler qu'ils soient les auteurs du massacre, il déclarait : «*Ces trois personnes déclarèrent qu'ils étaient des informateurs de la police espagnole, ce qui fut confirmé par le commissariat général à l'Information à Madrid qui décida de les remettre en liberté. La fonction et la mission de ces informateurs ainsi que leur numéro de code furent vérifiés une deuxième fois au commissariat d'Irun.*»

Les tueurs d'Hendaye faisaient donc partie de ces informateurs français employés par la police espagnole.

A qui fera-t-on croire que le gouvernement français ignorait l'existence de telles activités sur le territoire français ? A qui fera-t-on croire qu'elles auraient pu se mener sans son accord ?

Que s'étaient-ils dit ce jour là ?

M. PONIATOWSKI COMPTE RENDRENT REGULIEREMENT M. FRAGA IRIBARNE  
(De notre correspondant.)  
Nîmes. — M. Michel Poniatowski a rencontré, le samedi 17 janvier, à Nîmes, M. Fraga Iribarne, vice-président et ministre de l'Intérieur du gouvernement espagnol. Le ministre d'Etat a refusé de préciser si, au cours de l'entretien qui s'est déroulé à la préfecture des Alpes-Maritimes, la question basque ou celle des républicains espagnols réfugiés avait été évoquée. Il n'a pas davantage parlé de la possibilité d'un prochain voyage du roi Juan Carlos I<sup>er</sup> en France ou du président de la République Française en Espagne. Il a simplement déclaré qu'il avait discuté avec M. Iribarne des contacts, récents, qui ne pourront qu'être facilités, union lui, par l'adoption du projet de réforme constitutionnelle que le gouvernement espagnol doit déposer aux Cortes le 28 janvier. Au moment de rejoindre Paris à bord d'un Mystère-24 du G.I.A.M., M. Poniatowski a déclaré : «*Le gouvernement espagnol conduit actuellement une action de réforme et de libération démocratique progressive qu'il convient de suivre avec attention, intérêt et sympathie. Avec M. Iribarne, nous avons évoqué certains des problèmes qui se posent à nos deux pays et indiqueront directement nos départements ministériels.*»  
Le Monde, 20 février 1978

Quand Bertolini se met à table

Le 6 janvier 1980, le commandant Bertolini, responsable d'une fonction importante à la préfecture, tentait, avec des complices, de procéder à un attentat contre Marcel Lorenzoni, à Bastélica. L'opération fut déjouée. Bientôt d'un an après, Bertolini est en liberté, tandis que ceux qui étaient ses victimes et qui ont mis à jour les activités terroristes de l'organisation FRANCIA sont toujours emprisonnés. Ils doivent comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat.

Edmond Siméoni vient de rendre public le procès-verbal de police concernant l'audition du commandant Bertolini, le 15 janvier 1980. Celui-ci y reconnaît les activités terroristes de Francia ; une organisation terroriste agissant sous la protection des autorités gouvernementales. Si besoin en était la mise en liberté de Bertolini en atteste.

Voici quelques extraits de ce procès-verbal qui aurait dû rester secret :

«*Je précise qu'avant l'appellation Francia, le mouvement s'est appelé "Justice et liberté". Parallèlement à ce dernier mouvement existait le mouvement "Justice Morand Dina". Par la suite, l'appellation "Francia" est apparue dans le communiqué de presse. Ce*

sigle nous a plu et nous avons décidé de l'adopter, pour la mise en place de notre mouvement... En ce qui concerne les objectifs des attentats par explosifs du mouvement Francia, nous avons décidé de ne pas les personnaliser mais au contraire d'atteindre l'ensemble du mouvement autonomiste, en nous attaquant à ses permanences, journaux et organes de presse. Par la suite, nous nous sommes attaqués aux biens de personnalités autonomistes... A ma connaissance, le mouvement Francia a commis 47 ou 48 attentats par explosifs depuis la période allant de sa création jusqu'en décembre 78. Pour tous ces attentats le choix de l'objectif ne m'était pas inconnu... Après leur commission, j'étais chargé de les revendiquer auprès des organes de presse.»

A propos des assassinats de Goldman et Curiel

Dans son édition du 10 octobre 1979, Le Canard enchaîné, sous la plume de Bernard Thomas, indiquait que Curiel aurait été assassiné par «un commando venu d'Espagne, avec la bénédiction du SDECE, agissant par des rapports venus d'Afrique du Sud». Au sujet de Goldman, Le Canard écrivait : «*A propos d'assassinats impunis : celui de Goldman. La police va-t-elle se décider à dire ouvertement ce qu'elle distille dans le secret des confidences ? Ou bien, est-ce que quelque chose la gênerait ?*»

«*Est-il exact qu'il voulait monter un réseau de contre-terrorisme pour aider, l'arme au poing, l'ETA autonomiste basque à lutter contre les attentats qui déciment ses rangs ?*»

«*Qu'il s'est ouvert de ses projets à des intermédiaires, dont les noms circulent du côté de la Bastille ?*»

«*Que ceux-ci ont, sans malice peut-être, dévoilé ses projets à l'actuel parrain du milieu marseillais vivant en Italie, qu'ils prenaient pour un simple fournisseur d'armes de l'ETA ? Or, ce Seigneur comme dans les plus noirs romans, était mandaté par les services spéciaux espagnols (branche militaire), en étroite liaison avec nos services pour infiltrer l'ETA, livrer ou liquider ses militants les plus notoires : mission qu'il a exécutée avec conscience, vu le nombre de machabées qui jonchent les Pyrénées depuis la fin 78.*»

«*Que ce tout fou de Goldman enfin, risquait de détruire ce savant échafaudage ?*»

«*Y a-t-il loin de Curiel abattu à Goldman abattu ?*»  
«*Allons ! Dites-nous tout ! On ne répètera pas comment, une fois encore, haute police et basse pègre se trouvent imbriquées dans les plus mauvais coups !*»

PROCÈS-VERBAL

LE COMMANDEMENT CENTRAL DE LA POLICE NATIONALE

NOUS, Français, S E N R R  
Commissaire de Police à la Direction Centrale de la Police Nationale  
à la 6ème Section

Officier de Police judiciaire en résidence à PARIS, M. ALAIN OLLIEL, membre du SAC, complice de Bertolini lors de la tentative d'attentat contre Marcel Lorenzoni.

Le commandant Bertolini, chef de l'officine terroriste Francia. A gauche, le procès-verbal de police où il reconnaît de nombreux attentats.

SERVICE D'ACTION  
28, RUE DE LENINGRAD 75008 PARIS  
1979 MEMBRE  
OLLIEL Alain 20/432

depuis 15 décembre 1980 205 51 10 ne répond plus... STOP

...Ligne coupée par PTT. Motif impossibilité payer facture.

... 205 51 10 lance appel urgent souscription

Une fois n'est pas coutume, cette semaine nous vous ouvrons notre cœur. D'abord pour vous souhaiter à tous, lecteurs amis, frères et camarades de combat, des fêtes aussi bonnes que la platitude de votre escarcelle le permettra. De toute façon chaleureuses malgré la dureté de l'air du temps. Une bonne année aussi bien sûr.

Mais ce n'est pas tout. Le Comité de rédaction a reçu en cette fin d'année un babillant sujet d'espérance. Dans ce que le Figaro appellerait la rubrique mondaine, nous vous annonçons l'arrivée d'une petite Fabienne, fruit des amours de Claude Liria et de Gilles Carpentier.

Que les années 80 nous soient aussi gaies que la flamme qui s'allume déjà dans ses yeux.

## A bâtons rompus

Par Pierre Marceau

Il se paraît-il cinquante-cinq millions en circulation. Accrochés par paires sur un ceinturon texan, planqués dans le tiroir-caisse du drugstore ou innocemment dissimulés dans la coiffeuse de Miss Blandish. A barillet, à canon court ou à crosse incrustée de nacre, ils permettent de lester de plomb un citoyen américain toutes les quarante minutes.

Faut reconnaître que c'est nettement plus meurtrier que le Coca-cola.

Evidemment une telle prolifération de «hand-guns», ça fout les jetons. Avec la quantité de gens pas clairs qu'on rencontre de nos jours...

Du coup, on se demande ce qu'ils attendent, les Yankees pour interdire vite fait la vente libre de tous ces joujoux dangereux.

Et pourtant. Ce n'est pas si simple. Car a y regarder de plus près, il me semble que cette diffusion inouïe du pétard est, si j'ose dire, la manifestation vivante que sous ce rapport au moins, la démocratie américaine est supérieure à celle que nous connaissons en France.

Chez nous, la détention des armes à feu est devenue de longue date un privilège constitutif de l'appareil d'Etat de la bourgeoisie (et du milieu - mais c'est souvent la même chose -).

Et au bout du compte qu'est-ce qui permet à la bourgeoisie française d'exercer depuis bientôt deux cents ans, une domination sans partage sur un peuple rétif et révolté plus souvent qu'à son tour, si ce n'est cette maîtrise exclusive qu'elle s'est assurée sur les fusils?



## A NOS LECTEURS

En raison des fêtes de fin d'année et des baisses très sensibles des ventes en cette période, la prochaine édition de notre journal paraîtra le 8 janvier.

## ETUDIANTS

### DISSOLUTION DES GROUPES FASCISTES

« Apprenez leur le caniveau » dit une affiche représentant un juif, à la faculté d'Assas, à Paris:

Lundi 15 décembre, ceux du GUD (\*) sont partis « nettoyer les facs », celle de Paris X Nanterre en premier. Ils arrivent, distribuant des tracts et frappent ceux qui les refusent ou les jettent. La riposte des étudiants est vive et immédiate. Il ne fait pas bon être facho alors, poursuivis dans tous les étages et jusque dans les couloirs et les quais du RER par près de 2000 étudiants, armés de tout ce qui leur est tombé sous la main, ils sont finalement coincés les nazillons et 21 d'entre eux tombent entre les mains des flics.

Ici et là, on entend dire que les étudiants, ce n'est plus ce que c'était. Peut-être dans une certaine mesure, mais n'oublions pas la formidable solidarité qui a fait débrayer les étudiants particulièrement à Grenoble, à Nantes et à Rennes contre le décret Imbert, limitant l'accès des étudiants étrangers aux facs, la mobilisation au centre universitaire de Tolbiac, à Paris, après l'intervention brutale de l'extrême-droite, fin novembre dans une réunion du PC.

L'individualisme a peut-être fait quelque ravage dans la mobilisation politique des étudiants - l'absence de perspectives politiques actuelles aussi - mais un aspect essentiel demeure : l'antifascisme spontané, viscéral, n'est pas mort. L'attentat de la rue Copernic en a rallumé la flamme.

Les étudiants de Nanterre en ont assez des descentes régulières des fachos dans la « fac rouge » et ceux d'Assas, à qui on prête volontiers une conscience politique plus ou moins molle, réagissent à l'impunité dont jouissent les groupes d'extrême-droite dans cette faculté. La coupe déborde, tous ces groupuscules bénéficient d'une totale liberté d'expression, l'UNI, le GUD, le FEN, le MNR, les soldats du Christ, l'opposition y est toute juste supportée sous la forme d'une affiche du RPR! Il est de notoriété publique qu'à Assas, certaines salles supportent mieux l'appela-

tion d'arsenal d'armes que celles d'amphis. Après Copernic, le juge Hanoteau a ordonné une perquisition, on n'y trouvera que des pieds de chaise en fer, des cocktails Molotov, des fléaux japonais et des affiches appelant au meurtre... « La liberté d'expression est respectée à Assas » affirme Jacques Robert, président de la faculté.

Ne nous méprenons pas, ne réduisons pas les derniers incidents du 15 décembre à une guéguerre des fachos contre les étudiants; l'enjeu est plus important. Deltorn et Busch, responsables de la fédération autonome des syndicats de police et du syndicat national des policiers en civil, révélaient récemment que la 2e brigade des renseignements généraux chargée de surveiller la pénétration de la faculté d'Assas par l'extrême-droite, comportait des éléments d'extrême-droite très actifs. Les derniers événements nous confirment la surveillance exacerbée de cette 2e brigade et donne raison à Bonnet d'avoir porté plainte contre les déclarations « diffamatoires » de ces deux responsables syndicaux policiers...

L'antisémitisme, le racisme, la terreur dans les facs protégées par les flics, suffit. Dissolution de tous les groupes d'extrême-droite.

N.V.

GUD : groupe union défense organisation étudiante du parti des forces nouvelles.

## JUSTICE

### APRES LE CONGRES DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

Le syndicat de la Magistrature tenait, ce lundi, sa première conférence de presse, après son dernier Congrès fin novembre à Paris.

Depuis le Congrès, l'action répressive du gouvernement à l'encontre de ce syndicat et des adhérents a connu de nouveaux développements : le projet de loi Foyer visant tout bonnement à soumettre à l'obligation de réserve les organisations et groupements de magistrats (c'est-à-dire à leur interdire toute expression non conforme au point de vue du pouvoir). Ce projet s'en prend de toute évidence au Syndicat de la Magistrature et constitue d'ailleurs une grave restriction du droit syndical.

La récente mutation de Louis Join et, écarté de son poste de direction des services de la Commission nationale d'informatique et des libertés par une décision du Garde des Sceaux, en est un autre exemple fort significatif : Louis Join et qui fut président du Syndicat de la

Magistrature de 1970 à 1972, était, en matière d'informatique vue sous l'angle des droits de l'homme, d'une compétence mondialement reconnue. Ceci lui valait de présider ou de participer à de nombreux groupes internationaux réunis sur ces questions au niveau de l'Europe, de l'OCDE ou des Nations Unies.

Le Syndicat de la Magistrature n'a pas l'intention de se plier. On veut le faire taire, il prendra au contraire la parole. Ainsi, il se propose de développer, à partir de fin janvier, des réunions publiques, qu'il souhaite animer avec d'autres syndicats (de la fonction publique, notamment) sur le thème des libertés, des restrictions de démocratie.

Par ailleurs, le Syndicat présentait sa nouvelle direction issue de son 13e Congrès, ainsi que son conseil, son secrétaire général, Daniel Lecrubier (juge pour enfants à Nanterre) et son nouveau président, François Roger (Vice-président du tribunal de Nantes).

Total précédent : 73397 F

Supt à réabt hebdo C. M.	Paris	300
Supt à abt spécial Noël G. M.	Paris	60
S <sup>on</sup> B. P.	Chelles	150
CP E. Varlin	Paris	3000
CP Commune de Paris	Banlieue	500
Cel. du PCML Pierre Sémard	Banlieue	700
Supt à réabt hebdo C. P.	Bagneux	60
Supt à réabt hebdo G. A.	Aubagne	5
Supt à réabt hebdo S. MC.	Orne	10
Vente de pommes cel. du PCML	Orne	181
CP Col. Fabien du PCML	Banlieue	1000
Cel. E. Varlin	Banlieue	«
Supt à réabt hebdo R. C.	Bagneux	10
CP du PCML Pierre Sémard	Rodez	350
Soutien au journal H. C.	Antony	100
Supt à l'hebdo	Chelles	1
Cels. du PCML	Vendée	1100
Olivier	Paris	625
Son à librairie	Paris	80
Supt à réabt hebdo R. M.	Issy/Meaux	60
Supt à réabt hebdo R. M.	Grenoble	60
Supt à règlement VM	Strasbourg	44
Réunion Pierre Bauby	Rouen	30
Son à librairie	Paris	80
Conf régionale CP du PCML	Banlieue/sud	400
En soutien à HR M. R.	Var	200

Nouveau total au 15/12/1980 : 82563,85 F

## l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques JURQUET - Rédacteur en chef : Pierre BURNAND  
Rédacteurs : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Rémi Dainville, Estelle Delmas, Serge Forest, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claude Lebrun, Yves Lepic, Charles Malloire, Pierre Marceau, Claire Masson, Alain Mercier, Nathalie Villotiers, Evelyne Le Guen.  
Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau - Administration : Max Durand.  
Imprimerie La Nouvelle - Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI.  
L'HUMANITE ROUGE - BP 201 - 75926 Paris Cedex 19 - CCP : 3022672 D La Source - Commission paritaire : N° 57 952 - Dépôt légal : 4e trimestre 1980

...Hebdo sans téléphone...STOP ...Pourquoi?...STOP

Montant deux millions centimes...STOP

pour répondre à nouveau... STOP...Merci

PRESSE

SI TU NE VIENS PAS A LAGARDERE, LAGARDERE VIENDRA A TOI

Ca y est, Lagardère, le PDG de Matra devient le principal actionnaire du géant de la presse, de l'édition et de l'imprimerie : Hachette. Que deux monopoles, dont les activités sont déjà plus que diversifiées, s'allient, cela n'est pas une nouveauté, direz-vous. Mais, lorsque cela touche un domaine essentiel, celui de l'information et de la publication — droits déjà muselés et asphyxiés par l'Etat et les monopoles — on peut dire qu'un nouveau bond est franchi dans la concentration de la presse et de l'information entre les mains de la minorité exploiteuse qui nous gouverne.

Hachette, N°1 de la presse et de l'édition, (suivi du groupe Hersant puis de Révillon) au chiffre d'affaires de 6,3 milliards de francs, sous l'égide de Paribas, 35 filiales, 23 100 employés, avec pour principaux actionnaires : Paribas, l'UAP, la Compagnie financière de Rotschild, le patron des compteurs Schlumberger, Riboud; Hachette, donc, règne déjà sur un véritable empire touchant à tous les moyens de communication.

L'EMPIRE DE HACHETTE

Son empire va de la presse à la distribution, en passant par la vidéo et la radio.

Ainsi, édite-t-il, entre autres : Elle, France-Dimanche, Télé 7 jours, Confiance, Le Point, etc, etc... Dans le livre, il contrôle une liste impressionnante de maisons d'édition dont les plus importantes, telles : Grasset (82,48% du capital), Fayard (98,30%), Stock (93,3%), Le livre de poche qui fait un «tabac» (99,36%), Marabout (50%), etc... Influence qui s'étend à l'édition destinée à toute la jeunesse : l'édition scolaire représente 18% de ce secteur, la bibliothé-

que rose, verte, rouge et verte est éditée par lui.

Mais, non content d'être un géant contrôlant ce domaine essentiel qu'est celui de l'édition de la presse et du livre, il assure encore sa domination sur toute leur publication et leur distribution. Puissance indiscutable, quant aux moyens de contrôle exercé sur les rares journaux et revues tendant à préserver leur indépendance, qui se trouvent prisonniers pour leur publication et leur diffusion du bon vouloir de ce géant. Ainsi, 18% des livres sont vendus en France par le groupe Hachette qui gère un réseau de 200 points de ventes de livres, sans parler de tous les réseaux de magasins dans les centres commerciaux de la région parisienne; au total, 950 bibliothèques de gares, aéroports sont gérées par lui. Propriétaire pour 49% des Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), il règne en maître sur la distribution de la presse. Sans parler également des nombreuses participations qu'il détient dans des sociétés d'agences de diffusion (20 en province), de France-routage et Presse-routage,

autant d'agences qui assurent publication et abonnements de multiples revues. Enfin, il détient 25% de l'imprimerie de presse en héli-gravure avec Brodard et Taupin, Vex-Néogravure. Cet empire s'étend à l'étranger avec une quarantaine de filiales en Europe, Afrique, USA, Amérique du Sud, Asie et Océanie. Bien sûr, de par sa nature de monopole, il s'implantera là où l'impérialisme français étendra ses tentacules; la première librairie Hachette : Alger, en 1838...

De plus, dans l'audiovisuel, il dispose de 3 filiales : Hachette Audiovisuel (les cassettes), Channel 80 et Télé-Hachette. La radio? Il possède 8% des actions RTL.

Aujourd'hui, en s'associant avec Matra, il vient consacrer une concentration des moyens d'information, de publication, distribution et plus généralement des média, sans nul précédent.

L'ASSOCIATION AVEC MATRA

En effet, l'entrée en force de Matra dans la presse ne date pas d'aujourd'hui. L'association Hachette-Ma-

tra vient encore renforcer l'emprise du capitalisme monopoliste sur tous les aspects de notre vie quotidienne.

Matra, 22 000 employés, 8 milliards de chiffre d'affaires, 17 filiales, c'est d'abord un grand monopole qui diversifie ses activités à n'en plus finir : satellites et téléphones, armements et missiles (les tristement célèbres R 530 qu'utilisèrent les sionistes d'Israël lors de la guerre des 6 jours en 1967), l'horlogerie (avec Jaz), le créneau de l'informatique (les composants électroniques en association avec le groupe US Harris), l'automobile en s'alliant avec Talbot. On le voit, il n'est pas un créneau de profits que Matra ne néglige. Et la presse et les média, alors? Matra contrôle Jacinthe, Enfants-Magazine, 20 ans, Biba, France-Football et France-foot 2. Il vient de reprendre Neptune-Nautisme, loue Top-Télé à Télé 7 jours (qui appartient à Hachette). En 77, il rachète 40% des parts de la librairie Quillet; par ce biais, il contrôle le quotidien régional Les dernières nouvelles d'Alsace (édité par Quillet), il était déjà associé avec Hachette dans l'Édition N°1.

Enfin, Matra — et ce n'est pas le moindre aspect — est actionnaire pour 17% de la société Images & Son qui contrôle les postes Europe 1 et Radio-Télé-Monte-Carlo, avec la participation de la SOFIRAD (où l'Etat détient 35,8% des parts); de plus, son principal actionnaire, le groupe Floirat, détient lui-même 19% de Europe 1. Et, comme Europe 1 est propriétaire de maisons de production, Matra est bien implanté dans l'audiovisuel qu'il compte développer. Ceci en s'orientant vers les nouvelles techniques de la télématique, deux banques

AVEYRON

LE MUR DE LA CONTESTATION

Dimanche 7 décembre, à l'appel des paysans de Reilhac, du Comité des Palanges et du CLUNA (Comité de liaison uranium-nucléaire-Aveyron) a eu lieu une manifestation à Bertholène (canton de Laissac) afin de protester contre le projet d'implantation d'une usine de traitement d'uranium à Reilhac.

M. Crozes intervenait au nom des paysans : « Pas un seul mètre carré n'a été vendu à la SCUMRA (Société centrale de l'uranium et des minerais radioactifs) malgré la tentative d'échange de terre par l'entremise de la SAFER. Nous ne lâcherons pas un seul m2. »

L'enquête d'impact qui a lieu jusqu'au 9 décembre est boycottée, les pouvoirs publics n'ayant tenu aucun compte des 2000 signatures d'opposition obtenues sur le registre lors de la première enquête en mai 80.

La manifestation s'est ensuite dirigée vers la mine d'uranium et un mur de 1,50 mètre a été érigé au travers de la route, sur lequel fut inscrit le refus du nucléaire et la volonté de vivre au pays.

10% de la surface du département est concernée par la prospection ou l'exploitation des mines d'uranium.

Quant aux paysans de Reilhac, si l'usine se fait, 9 d'entre eux seront condamnés, leurs exploitations n'étant plus rentables.

Correspondant Aveyron

CONCENTRATION EXTREME

On aboutit ainsi à trois pôles autour desquels sont concentrés tous les média : Hachette-Matra regroupant leurs forces; le N°2, le groupe Hersant qui contrôle les grands quotidiens L'Aurore, Le Figaro, France-soir, des hebdomas comme Le Figaro-Magazine et nombres de quotidiens de province; et le N°3, Révillon aux activités également fort diversifiées : fourrures, parfums, les transports Ducros (62% du capital), les chaussures Jallatte (99,6% du capital), le textile Roudière (68,6%), les ascenseurs avec Otis-Europe (17,6%), documentation et banques de données avec Sonovision (80%). Révillon donc, qui en rachetant en 79 les Editions Mondiales qui appartenaient à Del Duca, s'est emparé du plus gros morceau de la « presse de cœur » (Nous Deux, Intimité, Modes & Travaux...).

Oui, le grand capital industriel et financier — et Giscard qui le représente — couvre de ses tentacules cette formidable puissance que représentent les média et « l'opinion publique ». Moyen qui lui est indispensable pour contrôler toute l'information et museler les travailleurs.

Catherine LEMAIRE

TALBOT

3500 LICENCIEMENTS ANNONCES

La restructuration se poursuit dans le groupe PSA (Peugeot) dont fait partie maintenant Talbot (ex Simca-Chrysler).

En cette fin d'année, c'est un coup très dur que portent les dirigeants du nouveau groupe contre les travailleurs. Ils avaient déjà fait connaître que les travailleurs devraient chômer

27 jours dans le premier trimestre de 1981, jours indemnisés à 50% seulement, par dessus le marché.

L'annonce des 3500 licenciements envisagés, faite lors du Comité central d'entreprise du 16 décembre, vient sérieusement noircir ce déjà sombre tableau.

La France a la Baguette



# APRES LE CONSEIL NATIONAL DE LA CFDT (29.OCT.80) QUAND LE RECENTRAGE MONTRE UN PEU PLUS QUE LE BOUT DE L'OREILLE

Au cours du dernier conseil national de la CFDT, Michel Rolant a présenté un rapport sur la situation économique de la France et du monde contemporain.

De ce rapport il ressort que le modèle de développement, qui avait jusqu' alors permis aux pays impérialistes d'accumuler du capital, est aujourd'hui dépassé. Selon M. Rolant la période que nous connaissons est marquée par les efforts des pays développés d'établir de nouvelles bases économiques indispensables à la poursuite de l'essor de leurs économies.

Cet objectif conduit les pays impérialistes à rénover, restructurer leur potentiel productif, redéployer leurs investissements. Le capitalisme français participe naturellement à cette course.

M. Rolant souligne un des traits essentiels de cet effort des pays impérialistes

« Ce modèle — nouveau pour 1980-2000 — repose, toutefois sur les mêmes objectifs fondamentaux du capitalisme : de l'élargissement des possibilités de profit, d'accumulation, de puissance, de domination et de pouvoir pour une minorité ». (page 22)

Cela est bien vrai. Et c'est bien ce qui détermine les choix gouvernementaux et patronaux. Or voilà ce que dit à ce sujet M. Rolant :

« Les choix gouvernementaux et patronaux ne sont pas tous condamnables du point de vue économique : moderniser l'appareil productif et accroître sa compétitivité technique et commerciale, réduire la dépendance pétrolière, aider la création de capacités françaises dans les secteurs très importateurs... » (page 28)

Voilà un langage qui ne peut manquer d'interroger bien des travailleurs !

M. Rolant précise plus loin le fondement de la « politique alternative » à celle de Barre qu'il propose en disant que :

« la politique d'accumulation du capital n'est pas de la seule responsabilité patronale, que c'est l'affaire de la nation, qu'elle peut se faire à partir de l'épargne plus qu'à partir des profits et que les travailleurs ont un droit de regard sur elle en fonction des objectifs d'emploi... » (page 37)

De l'exploitation ? Pas un mot ! L'accumulation du capital se fera donc toujours sur l'exploitation de la classe ouvrière. La seule modification tient au fait que cette politique sera l'affaire de la nation qui faute d'une remise en cause de la propriété privée des moyens de production restera dominée par la bourgeoisie.

M. Rolant ne propose pas à la classe ouvrière de se battre pour se libérer de l'exploitation. Il déclare en effet que la réponse de la CFDT « s'efforce de tenir compte de tous les domaines afin d'apporter le maximum d'avantages pour le travailleur consommateur. Elle n'évacue pas la nécessité de certaines reconversions mais les replace dans le cadre de la planification et de la négociation ». (page 34)

On comprend maintenant aisément pourquoi la CFDT voit dans certains aspects de la politique de Barre des points positifs. On le comprend d'autant mieux lorsqu'on poursuit l'examen des axes plus détaillés de cette politique économique.

Refusant l'autarcie, le secrétaire de la CFDT fait reposer cette politique sur le développement d'échanges avec le Tiers Monde. Bien mais de quel type d'échange. Rolant est franc. Le tiers monde a besoin d'exporter. Aussi, la France devra :

« programmer les reconversions nécessaires en utilisant le profit que des importations bon marché entraînent pour l'ensemble du pays et en revalorisant les salaires des secteurs en conversion ». (page 32)

Autrement dit, faire payer

la reconversion et l'augmentation des salaires par les profits sur le dos des pays du tiers monde.

De plus, Rolant appelle au développement des exportations par le développement des secteurs de haute technologie qui reposerait sur la définition d'une politique européenne.

On peut lire à ce propos dans le rapport présenté au conseil national :

« Les Européens par leur culture, leurs valeurs du travail devraient dégager entre eux un type de développement plus et mieux adapté aux problèmes que la crise n'a fait que révéler ».

Enfin voici les derniers éléments pour permettre la satisfaction du « bien-être matériel » des travailleurs :

- le développement de la compétitivité qui proviendra de « la qualité du travail, de l'efficacité de l'organisation sociale du travail et de l'adaptation de l'outil de travail à cette organisation ».
- les investissements, en précisant « qu'il s'agit bien d'aller vers la socialisation de la fonction « investissement »... ».

M. Rolant ne fait pas mention de la nécessité d'aller vers la socialisation des moyens de production. Il est évident qu'une telle politique ne remettant pas en cause le système d'exploitation des travailleurs et des peuples, n'est pas à l'abri des conflits sociaux. Le secrétaire de la CFDT le sent bien. Aussi il éprouve le besoin de définir les conditions d'un consensus.

« La modernisation, la productivité, les hauts salaires et l'accroissement de l'emploi peuvent être associés. Mais cela suppose que les syndicats ont des pouvoirs de négociation et que les hommes et les femmes travailleurs de l'entreprise sont associés aux mécanismes de développement et de changement, à l'organi-

sation concrète des méthodes de travail, aux modalités de l'utilisation des équipements ». (page 35)

En bref, associés à l'exploitation.

Ainsi M. Rolant nous propose une politique économique qui repose sur les mécanismes des économies capitalistes.

Il s'agit de l'exploitation de la classe ouvrière, de l'exploitation des profits tirés sur les échanges avec le tiers monde, de la productivité, de la compétitivité au service de l'accumulation du capital, etc.

Dans son bulletin *Actualité économique et sociale* du 21 octobre 1980, soit 8 jours avant que le rapport de M. Rolant soit discuté au Conseil national de la CFDT, l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) — principale fédération du CNPF — déclarait :

« Le rapport économique que Michel Rolant présentera au conseil national, fin octobre, témoigne de l'approfondissement du recentrage et du souci de donner à celui-ci une assiette théorique. Il traduit une nouvelle approche de la crise économique et de ses conséquences : Cette crise n'est pas pour son auteur la crise finale du capitalisme, c'est un « moment », et les défis auxquels celui-ci est confronté posent la nécessité du redéploiement industriel : « Les choix gouvernementaux et patronaux ne sont PAS TOUS condamnables du point de vue économique ». Ce nouveau réalisme lui fait également prendre en compte les exigences de compétitivité et d'investissements, ainsi que les relations entre pays industrialisés et le reste du monde ».

De telles louanges ne peuvent manquer de poser de sérieuses questions aux travailleurs sur les propositions de M. Rolant.

Charles MALLOIRE

## CORNING FRANCE EMPLOI MENACÉ

C'est le 22 octobre 1980 que la direction des Etablissements Corning-France à Bagnoux-sur-Loing a fait connaître au Comité d'Etablissement son projet de budget pour 1981.

Avant de faire le point sur ce projet, la CFDT tient à rappeler certains chiffres : en janvier 1975, l'effectif à Bagnoux était de : 3639. En janvier 1980, l'effectif était de : 2169.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

En 1975, la direction Sovirel (de l'époque) présentait au Comité une liste de licenciements de 181 mensuels, pour remettre la société en état de compétitivité. La lutte des travailleurs et des organisations syndicales a fait reculer la direction, mais 21 mensuels ont été licenciés. La CFDT dénonçait la politique antisociale de Sovirel et mettait en garde les travailleurs que cette première mesure était mineure par rapport à ce qu'il préparait.

Les effets ne se sont pas fait attendre : nos directeurs innovaient déjà en 1976 ou 1977 dans le social. Ils ont licencié en douceur et sans bruit, à coup de millions. Ils ont offert 5 millions d'anciens francs minimum pour chaque départ. Voilà quelle a été la politique de Sovirel !

Aujourd'hui Sovirel s'appelle Corning-France. Au 1er octobre 1980, l'effectif à Bagnoux est de 2202 et le projet de budget 1981 prévoit une suppression de 182 emplois ouvriers et de 30 mensuels.

La direction décide d'arrêter les installations pour la fin de l'année dans certains

ateliers. (...)

C'est ce que la direction appelle réduction du coût, cela se traduit par des suppressions d'emplois, mais aussi par une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs, puisque pour 1980 l'augmentation générale des salaires ne représentera que 90% de l'indice INSEE (indice non reconnu par la CFDT). Les salariés payent la note malgré l'augmentation de productivité annoncée par nos patrons... de l'ordre de 5 à 7% par an.

La situation des deux autres établissements n'est guère plus brillante :

Corning-Châteauroux (Indre) : première mesure pour 1980 : 13 jours de chômage à partir du 28 octobre, 100 jours de chômage programmés pour 1981, 20 ouvriers et 10 mensuels en sur-effectifs.

Corning-Aniche (Nord) : une semaine de chômage par mois jusqu'à mars 1981. (...)

En janvier 74, la CFDT annonçait que Corning briserait Sovirel.

L'attitude actuelle de nos dirigeants français est d'autant plus inquiétante qu'ils vont au-delà des exigences de la Corning et qu'ils veulent masquer la misère par des opérations prestigieuses.

— bulding du siège social à Avon, (cet investissement était-il nécessaire ?),

— opération charme et poudre aux yeux, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire, etc, etc...

Est-ce avec de telles opérations que la direction veut sauver l'entreprise ?

Section syndicale  
d'entreprise,  
Corning-France. CFDT

## CHEMINOTS BORDEAUX CONTRE PEYREFITTE

Le jeudi 4 décembre, le syndicat CFDT des cheminots a organisé une réunion d'information sur le projet de loi Peyrefitte avec la participation du syndicat de la Magistrature et d'un membre du syndicat des avocats de France. Ces deux organisations font partie du collectif pour les libertés en Gironde.

Il a d'abord été exposé les raisons qui ont amené le pouvoir à présenter un tel projet et avec une grande rapidité. Les grandes lignes de son contenu ont été précisées.

La discussion s'est ensuite engagée sur les conséquences du projet par rapport aux actions qu'engagent les travailleurs en lutte et en particulier les cheminots. Les actions collectives seront assimilées à la grande délinquance.

Peyrefitte en frappant à la caisse veut empêcher les travailleurs et les organisations syndicales d'utiliser les moyens qui permettent d'obtenir le rapport de force pour imposer leurs revendications.

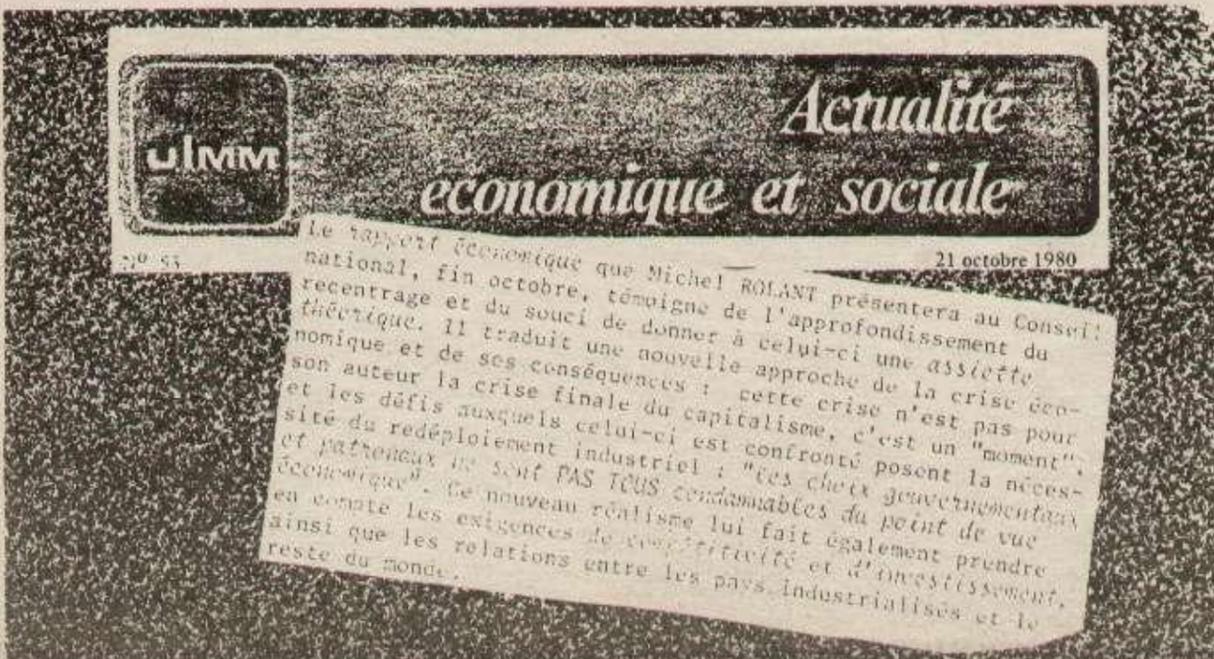
Un débat très intéressant a suivi pour expliquer pourquoi la riposte à un tel projet n'a pas été suffisante. D'une part, Peyrefitte a réussi à obtenir le consensus

sur la sécurité parmi un grand nombre de citoyens de toutes les couches sociales et d'autre part, parce que de nombreuses organisations syndicales ne se sont pas mobilisées suffisamment, peut-être d'ailleurs parce qu'il aurait fallu combattre à contre-courant de ce que beaucoup d'adhérents et militants pensaient.

Enfin, magistrats et avocats ont bien souligné que le projet ne visait pas seulement les luttes des travailleurs mais l'ensemble des libertés de tous les citoyens. Ce projet, destiné soi-disant à accroître la sécurité prépare au contraire l'insécurité.

Cette initiative a été appréciée des participants, car elle a permis d'approfondir les raisons et le contenu du projet Peyrefitte beaucoup plus concrètement que la plupart des articles lus dans la presse. Sans nul doute que la présence d'un avocat et d'un magistrat en est la principale raison. Il serait intéressant de développer ces réunions d'information partout où cela est possible (sections syndicales, centres sociaux, etc...). C'est un bon moyen de mobilisation.

Militants cheminots  
de Bordeaux



Interview de Francis Martinez directeur du grand conseil de la Mutualité

# Riposter aux attaques contre le mouvement mutualiste

La politique de restrictions des soins amorce un nouveau virage, après le report de la discussion sur la loi Berger, la signature de la convention médicale. Les Bouches-du-Rhône sont devenues « un terrain d'expérience ». Expérience qui risque de se retourner contre ces apprentis sorciers, car comme le proclame un tract massivement diffusé : la mutualité s'insurge.

■ Pourriez-vous d'abord brosser un tableau d'ensemble de ce que représente aujourd'hui le mouvement mutualiste ?

Avec plus de 8000 sociétés mutualistes qui regroupent 23 millions de bénéficiaires, la mutualité constitue au point de vue numérique le premier mouvement social de France.

Ce mouvement est caractérisé par son organisation et ses principes.

Son organisation repose sur les sociétés mutualistes qui peuvent être territoriales, d'entreprise, interentreprises, professionnelles, donc qui couvrent un champ d'activités extrêmement divers.

## LES COUPS BAS CONTRE LES MUTUELLES

— En juin, refus du tiers-payant nécessaire au bon fonctionnement du centre de Gardanne,

— En août, rupture unilatérale du protocole d'accord avec la Section locale interministérielle,

— En septembre, refus du prix de journée réglementaire au service de réanimation mutualiste de Bonneveine, condamnant celui-ci à la ferme,

— En octobre, coup de force contre le tiers-payant et le remboursement des actes dans les centres médicaux Paul Paret, la Feuilleraie, Gaston Crouzet dentaire et la Ciotat dentaire, ainsi qu'à l'endroit de la Section locale du grand Conseil de la mutualité.

Diversité de structures donc, mais aussi diversité de pensée, car parmi les 23 millions de mutualistes tous les courants d'idées de notre pays sont présents. L'objectif commun qui les réunit — garantir les prestations et le droit à la santé — a

conduit les sociétés mutualistes à se donner au niveau départemental des structures de coordination, de représentation et d'action communes : les unions départementales et au niveau national, la fédération.

L'histoire de notre pays a fait qu'il y a aujourd'hui deux fédérations : la FNMF (Fédération nationale de la mutualité française), la plus importante, et la FNMT (Fédération nationale des mutuelles de travailleurs) ; mais il y a une recherche acharnée de la part d'éléments des deux fédérations pour aboutir à une seule fédération.

Dans ce département nous sommes partisans de l'unité. L'ensemble des sociétés sont adhérentes à l'Union départementale, au Grand conseil de la Mutualité qui a été créé en... 1821.

■ Quel rôle joue la mutualité par rapport à l'ensemble des problèmes de santé ?

Le législateur, en 1945, dans le cadre du programme du Conseil national de la Résistance, avait estimé que la mutualité, en tant que mouvement populaire méritait mieux que la gestion du régime obligatoire confiée elle aux élus des travailleurs.

La Sécurité sociale se proposait, en 1945, de prendre en charge, petit à petit, 100% des dépenses curatives donc de ne plus avoir de ticket modérateur.

La mutualité aurait alors pour fonction d'agir dans un sens prospectif, dans le sens d'expériences médicales et sociales nouvelles.

Les responsables de l'époque de la mutualité se sont d'abord opposés à cette conception. Puis, du fait de la volonté de tous les gouvernements de notre pays, la Sécurité sociale n'a pas

remboursé à 100% ; en 1967, les prestations ont diminué.

Le régime de Sécurité sociale se détériore de plus en plus alors que les besoins de santé sont de plus en plus grands. La mutualité dans ces conditions a permis l'accès aux soins par le versement de prestations complémentaires, par la création d'œuvres sociales : des cliniques, des centres médicaux, des pharmacies mutualistes, des centres de vacances. Dans notre département existent 16 centres médicaux, 3 cliniques, où s'est développée une conception de la médecine qui considère le travailleur autrement que comme un « patient ». C'est là aussi où le praticien pratique la médecine « lente », la médecine d'équipe. Il n'est pas obligé de voir 8 malades à l'heure, il n'est pas payé à l'acte, mais salarié.

■ Pourquoi, d'après vous, les attaques contre le droit à la santé se concentrent aujourd'hui contre la mutualité et dans les Bouches-du-Rhône ?

Le pouvoir qui veut maîtriser, c'est-à-dire rationner la dépense de santé, trouve en face de lui un mouvement mutualiste uni dans sa diversité.

Pourquoi dans ce département ? Parce que si on arrive à avoir la peau du mouvement mutualiste ici, ce sera plus facile ailleurs. Les attaques qui nous sont portées sont des attaques-test. Et cela concerne tous les travailleurs.

Lorsque le nouveau directeur de la Caisse primaire de Sécurité sociale, M. Luvet est arrivé à Marseille, il a déclaré vouloir éviter que : « les dossiers soient traités ailleurs et qu'un tiers s'interpose entre la Sécurité sociale et l'assuré »

Cela vise évidemment les « tiers » qui peuvent représenter de manière militante les assurés sociaux ; ces intermédiaires ce sont dans les grandes entreprises : les correspondants Sécurité sociale et ailleurs les sociétés mutualistes qui gèrent des dossiers de Sécurité sociale.

Les « projets Luvet » sont en fait une application avant l'heure de la loi Berger. Ce que le pouvoir n'a pu faire passer par le vote du projet, c'est la Sécurité sociale qui l'applique par des mesures administratives, comme on peut le voir pour « l'enveloppe globale ».

■ Ces mesures vont avoir des répercussions sur l'emploi...

La clinique mutualiste de Bonnevenue dispose d'un centre de réanimation auquel la Sécurité sociale refuse un « prix de journée » adapté.

Nous avons deux solutions : soit faire payer les mutualistes, ce qui n'est pas possible dans la situation économique présente ; ou l'on se bat. Mais si ce service ferme, ce sont 13 postes de travail supprimés.

Dans le bassin minier de Gardanne, une des zones les moins médicalisées du département, un centre médical financé par la mairie est construit et terminé (avec sept cabinets médicaux, radiologie, infirmerie) depuis janvier 1980 (coût 60 millions).

La Sécurité sociale refuse la convention de tiers-payant. Combien de postes de travail ne sont pas créés ?

Même problème à Martigues, en Arles, Aix-en-Provence, Port-de-Bouc.

Ceci pour les postes à créer, mais le refus du tiers-payant met en danger tous les centres médicaux. C'est donc une menace pour



les 2000 employés de la mutualité dans le département.

■ Comment la mutualité conçoit-elle la riposte ?

Le mouvement mutualiste n'est pas une organisation structurée uniquement pour le combat. C'est un mouvement de gestion et d'action. Il y a interaction entre les deux. Par exemple, l'existence de nos pharmacies mutualistes a permis que les mutualistes puissent bénéficier dans 108 pharmacies privées du tiers-payant et donc de la gratuité des médicaments.

La riposte d'un mouvement très large — 500000

**BARRE. CEYRAC. LUCET  
NE TOUCHEZ PAS  
A NOS MUTUELLES !**

**TOUS AU  
RASSEMBLEMENT  
MUTUALISTE  
SAMEDI 20 DECEMBRE A 10 H.  
CAVEBIERE MARSEILLE**

familles dans les Bouches-du-Rhône — ne peut être identifiée à celle d'un mouvement syndical ou politique.

Le mouvement mutualiste ne bouge que sur ses mots d'ordre. Nous avons sensibilisé les mutualistes aux attaques dont nous étions l'objet. Nous avons saisi tous les élus. Nous avons rencontré la CGT et la CFDT.

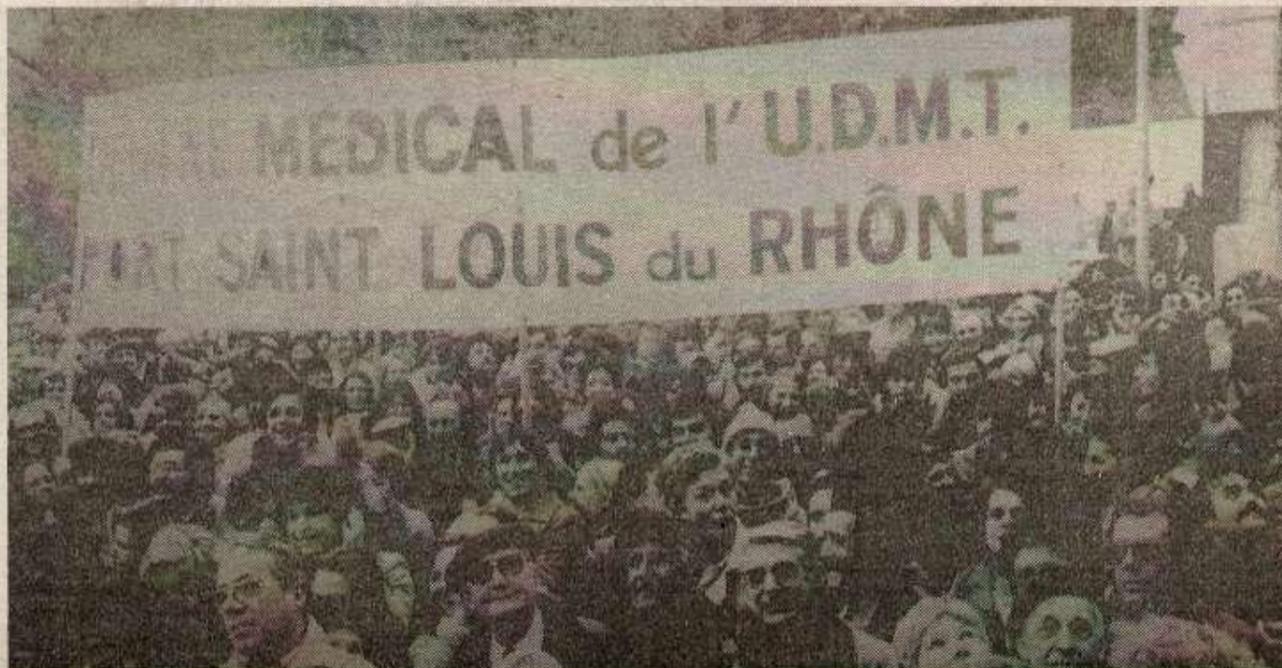
Ceci jusqu'à ce qu'une action centrale soit possible et le 27 novembre nous

avons organisé une journée de délégations à la Caisse primaire et nous étions 5000. Après cela, la Caisse primaire a accepté l'ouverture de discussions. Mais on ne peut pas se contenter de promesses de négociations, nous voulons qu'elles aboutissent. De plus nous n'avons RIEN à négocier, nous voulons le strict respect de nos droits et libertés.

C'est pour cela que le Conseil d'administration à l'unanimité organise le 20 décembre à 10 heures un rassemblement des familles mutualistes. Nous appelons tout le monde, y compris vos lecteurs, à soutenir le droit à la santé et les libertés mutualistes, mais que chacun, élu, militant, ou mutualiste vienne dans le cadre de sa société mutualiste. Ce n'est pas une parade que nous faisons le 20, c'est un défilé mutualiste.

■ Est-ce que la division du mouvement ouvrier ne gêne pas la mobilisation ?

Par rapport à la division du mouvement ouvrier, existent des problèmes réels. Il n'en reste pas moins que deux déclarations ont été signées entre la mutualité d'une part, la CGT et la CFDT d'autre part ; déclarations qui ont exactement la même portée. Vis-à-vis de cette division, notre lutte n'est pas de maintenir en nous rangeant derrière telle ou telle bannière, mais de poser des revendications ; on demande aux organisations de se prononcer par rapport à nos propositions.



# ET CE FUT LE CONGRES DE TOURS ...

## Cachin et Frossard proposent l'adhésion à la IIIème Internationale

La résolution Cachin-Frossard se prononçait en faveur de l'adhésion à la Troisième Internationale. Ce fut la plate-forme qui allait rallier les premiers communistes français.

Voici ce qu'elle déclare au sujet de « la prise du pouvoir par le prolétariat et la dictature du prolétariat ».

« Le Parti considérant l'impuissance du capitalisme à reconstruire le monde tombé en ruines, doit envisager les conditions dans lesquelles le prolétariat pourra se substituer à la bourgeoisie et fonder la société communiste

« L'expérience de l'Histoire et des révolutions en cours montre péremptoirement que la transformation sociale ne peut s'accomplir dans les cadres du régime social et dans la légalité établie par ce régime pour sa sauvegarde. S'il est vrai que l'embryon d'un système social naît et commence son développement au sein du système qu'il doit remplacer et dans lequel il puise sa première substance, cette coexistence devient impossible dès que les formes sociales naissantes rencontrent dans le milieu une entrave à leur évolution. La lutte de classes se poursuit alors hors de la légalité condamnée et pour l'établissement de la légalité nouvelle.

« La première phase de la lutte révolutionnaire revêt un caractère différent suivant la situation intérieure du pays, la forme et le degré de résistance des forces en présence, mais son objectif invariable doit être la prise intégrale du pouvoir politique par le prolétariat. Tous les conflits sociaux tels que celui qui vient d'obliger le gouvernement italien à reconnaître le contrôle des ouvriers sur la production ne sont que des préludes à cet acte indispensable au développement de la révolution.

« La valeur révolutionnaire de cette première réduction des privilèges de la bourgeoisie trouve rapidement ses limites dans le fait de l'existence d'une bourgeoisie toujours maîtresse de l'Etat, libre de s'organiser pour la résistance, d'exercer sa force corruptrice et appelée à codifier elle-même les mesures qui lui sont imposées.

« Seule la possession intégrale du pouvoir politique sans compromission avec les représentants du capital et du socialisme petit-bourgeois permettra au prolétariat de fonder l'ordre social nouveau sur la propriété collective, le travail obligatoire et la suppression des classes.

« La prise du pouvoir ne signifie nullement la substitution, dans les organismes de l'Etat capitaliste, des communistes aux bourgeois, mais bien la destruction de l'Etat bourgeois et son remplacement par un appareil essentiellement différent.

« La mainmise sur l'Etat par le prolétariat donne à la classe ouvrière l'instrument de la domination bourgeoise ; elle ne supprime immédiatement ni la bourgeoisie ni les classes, ni par conséquent la lutte des classes qui prend au contraire sa forme la plus aiguë. Le prolétariat ne peut faire face aux nécessités de cette lutte et la mener victorieusement qu'en exerçant sa dictature sous le mot d'ordre : « Tout le pouvoir aux Conseils des travailleurs ».

« La dictature du prolétariat n'est pas un régime, mais un moyen, le seul qui permette à la classe ouvrière de briser la résistance de la bourgeoisie et d'instaurer le régime communiste.

« Le Congrès est d'accord avec l'Internationale communiste pour constater l'impossibilité de passer sans transition de l'Etat bourgeois au Communisme sans Etat.

« L'Etat est un appareil de classe au service de la classe dominante ; il ne peut disparaître qu'avec les classes elles-mêmes. La substitution des rapports de production socialiste aux rapports de production capitaliste n'est pas immédiate. C'est l'œuvre d'un laps de temps au cours duquel l'existence d'un Etat prolétarien est inévitable et nécessaire. La dictature du prolétariat s'exerce pendant cette période pour l'établissement des nouveaux rapports sociaux qui feront automatiquement disparaître, avec la dictature elle-même et les classes, l'Etat qui est, pendant la période transitoire, l'instrument de domination de la classe ouvrière. »

## Lénine juge les chefs socialistes

Lors du IIe congrès de l'Internationale communiste, auquel Frossard et Cachin assistaient en observateurs, le Comité exécutif de l'Internationale leur transmettait un appel à tous les membres du Parti socialiste français. Parmi les signataires, Lénine. Voici un extrait du jugement qu'il porte sur le Parti socialiste.

« L'avant-garde du prolétariat français sera absolument d'accord avec nous si nous disons que, pendant les quatre années de la guerre impérialiste, nulle part, si ce n'est en Allemagne, le socialisme n'a été aussi basement trahi que dans votre pays par l'ancienne majorité du Parti.

« La conduite des chefs de cette ancienne majorité : Renaudel, Thomas et autres, après le 4 août 1914, n'a pas été meilleure que la conduite ignoble et traïtresse des Scheidemann et des Noske en Allemagne. Ces chefs n'ont pas seulement voté les crédits de guerre, mais encore ils ont mis au service de la bourgeoisie impérialiste toute la presse et tout l'appareil du Parti. Ces chefs du Parti socialiste français ont empoisonné l'âme du soldat et de l'ouvrier. Ils ont aidé la bourgeoisie impérialiste à soulever dans tout le pays une vague boueuse d'abject chauvinisme. Ils ont aidé la bourgeoisie à instituer dans les fabriques et les usines un régime despotique et à annuler les lois les plus modérées pour la défense du travail. Ils ont pris la responsabilité entière de la tuerie impérialiste. Ils ont pris place dans le gouvernement bourgeois.

Ils ont exécuté les plus méprisables commissions des meneurs de l'Entente. Quand la révolution éclata en Russie, en février 1917, Albert Thomas, au nom du Parti français, fut envoyé chez nous par les impérialistes français pour persuader les ouvriers et les soldats russes de la nécessité de continuer la tuerie impérialiste. Ainsi, des socialistes français ont aidé à organiser la lutte de la garde blanche russe proclamant la guerre contre la classe ouvrière et paysanne. Quant à l'ancienne minorité de votre parti, elle n'a jamais mené contre cette majorité abjecte la lutte de principe, la lutte vigoureuse et claire, la lutte révolutionnaire qu'elle avait le devoir de mener. Devenue majorité, elle a persisté jusqu'à ce jour dans une politique équivoque, sans netteté et sans énergie, tristement opportuniste.

« Albert Thomas, Renaudel, Jouhaux et consorts continuent encore comme à l'heure actuelle à jouer le rôle odieux des valets de la bourgeoisie. Dans vos rangs, non seulement les social-patriotes avérés, mais encore beaucoup d'autres représentants du « centre », Longuet et autres, continuent jusqu'à présent à affirmer que la guerre impérialiste et de brigandage de 1914-1918 a été pour la France une guerre de défense nationale. Votre parti personnifié par sa majorité centriste, n'a pas encore dit clairement jusqu'ici aux ouvriers de France que la récente guerre mondiale, tant du côté de la bourgeoisie allemande que de la bourgeoisie française, fut une guerre de pillage, une guerre d'assassins, une guerre de brigandage ! Les discours prononcés par Longuet, Faure, Pressemann et certains autres de vos chefs, au Congrès de Strasbourg, sur la défense nationale, ne se différencient guère de ceux des social-patriotes. Nous devons vous le dire sincèrement camarades, la situation intérieure du Parti socialiste français est pire que celle du Parti indépendant allemand. Vous êtes en retard, même relativement au développement allemand. Vous n'avez pas encore fait ce que les indépendants allemands ont fait en 1916. Dans votre parti restent toujours, comme autrefois, des traîtres tels que Albert Thomas, qui n'a pas honte d'occuper un haut emploi dans cette ligue de brigandage qu'est la Société des Nations. Dans votre parti se trouvent encore des personnages comme Pierre Renaudel, le serviteur le plus zélé de la bourgeoisie française. Vous vous comportez encore patiemment à l'égard des traîtres à la cause ouvrière, tels que Jouhaux et ses adeptes qui ont fait renaître maintenant l'Internationale jaune des syndicats !

« Dans vos rangs, vous supportez des hommes qui, sur les ordres des capitalistes de l'Entente, jouent la comédie de l'organisation du Bureau international du Travail. Dans votre parti restent membres au même titre que les autres, des députés qui ont l'ignominie de s'abstenir de voter lorsque la Chambre des Députés s'est prononcée sur le honteux et sanglant traité de Versailles.

« Reconnaissez, camarades, qu'une telle situation à l'intérieur du Parti n'est pas de nature à vous permettre d'accomplir la mission que l'histoire vous a dévolue. »

## Clara Zetkin s'adresse au congrès

Au nom de l'Exécutif de la Troisième Internationale, Clara Zetkin prend la parole. Elle est entrée illégalement en France.

« L'unité du Parti que vous avez à présent n'est pas une forteresse qui décuple vos forces dans la lutte contre l'ennemi. Cette unité du Parti n'est même pas une maison bien construite dans laquelle vous trouverez les agréments d'une petite vie domestique pour les travaux de réforme ; c'est un bâtiment en ruines, c'est une maison croulante où nos pas en avant sont empêchés par les ruines du passé. C'est une maison où la droite cherche à étouffer la gauche et la gauche cherche à enchaîner la droite. Vous ne pouvez pas faire de l'action politique ni les uns ni les autres. Vous vous empêchez mutuellement de marcher en avant et votre politique se consume et périt sur place. Pour aller en avant, il faut construire l'unité solide d'un parti centralisé et fortement discipliné, en donnant son adhésion franche et nette à la Troisième Internationale, en formulant l'expression la plus nette de la volonté que vous avez de faire une politique révolutionnaire, au lieu d'une politique de compromission et de honte, une politique de renégats, de faiblesse et d'hésitation. Il faut donner votre adhésion pure et simple, nettement, à la Troisième Internationale, pas seulement à ses principes, à sa tactique, mais aussi à ses conditions. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

« Ces conditions sont nécessaires pour constituer un parti uni. Il faut dire adieu pour toujours à l'ancienne politique des deux camps qui sont à droite des communistes. Cette division est absolument nécessaire malgré les douleurs qu'elle vous procurera, contre ceux qui se cramponnent à l'idée de pouvoir accomplir l'œuvre émancipatrice de la classe ouvrière avec la bourgeoisie, dite démocratique. Vous ne pouvez pas vous tenir avec eux, car vous avez reconnu les caractères dangereux de cette fantasmagorie bourgeoise. La démocratie est la forme la plus parfaite de la domination des classes bourgeoises. Du moment que le prolétariat est encore sous les fers du capitalisme, dans la sphère et la vie économique comme dans la sphère politique, cette démocratie va se démasquer. Est-ce qu'il ne vous apparaît pas que la dictature du prolétariat se heurte non pas seulement aux mensonges, mais à la dictature sanglante, à tous les moyens de force et de violence dont la bourgeoisie dispose encore ? Vous n'avez qu'à opposer force à force, violence à violence. Tous nos efforts au Parlement seront toujours anéantis par les balles et les mitrailles au service de la bourgeoisie. Alors, il faut arriver à la lutte révolutionnaire pour conquérir le pouvoir politique. Et si vous voulez faire œuvre commune, révolutionnaire, avec la Troisième Internationale, vous ne pouvez pas suivre la tactique de ceux qui sont allés à Berne pour y commettre la bêtise monstrueuse de vouloir fonder une Internationale II et demie, et quand ils complotent de consommer cette bêtise par un crime impardonnable en opposition avec la Troisième Internationale de Moscou.

« Cette Internationale n'est rien qu'une hypocrisie pour arriver au retour de la Deuxième Internationale. »

Tours, le 25 décembre 1920 s'ouvre le 18e congrès national du Parti socialiste. 285 délégués représentant plus de 180 000 membres. Le 30 décembre, le congrès était clos. Le Parti communiste français venait de naître, section française de l'Internationale communiste.

C'était là le résultat d'un processus qui sanctionnait la participation du Parti socialiste, dans sa majorité, à la guerre impérialiste de 1914. Tandis que se déroulait la boucherie, des ministres socialistes participaient au gouvernement tandis que le Parti pratiquait l'Union sacrée. La Seconde internationale éclatait. Socialistes français et allemands se ralliaient les uns et les autres derrière leurs bourgeoisies.

En octobre 1917, en Russie, le Parti bolchévique, qui avait violemment combattu la politique de la Seconde internationale, dirigeait la révolution. Une nouvelle Internationale allait naître, marquant la rupture entre la politique pro-impérialiste qui avait conduit les ouvriers à se jeter les uns contre les autres et la politique révolutionnaire qui avait conduit à la Révolution d'octobre.

Celle-ci était aussitôt l'objet des attaques de la contre-révolution et de la coalition des pays impérialistes. En avril 1919, le Parti socialiste, sur proposition de Longuet, s'était maintenu dans la Seconde Internationale. En février 1920, il s'en retirait, sans pour autant rejoindre la Troisième.

Une mission composée de Marcel Cachin et de Frossard est envoyée en Russie en juin 1920 pour entrer en contact avec la Troisième internationale. Celle-ci pose des conditions, au nombre de 21, pour que le Parti socialiste français puisse la rejoindre. A leur retour en France, Cachin et Frossard se prononcent en faveur de l'acceptation de ces conditions. La discussion

préparatoire au Congrès de Tours se mène autour de trois résolutions.

— La première, favorable à l'adhésion, est présentée par des militants qui, depuis un certain temps déjà, défendent le ralliement à la Troisième internationale ainsi que par Cachin et Frossard. Inexactement on s'en souviendra sous le nom de Résolution Cachin-Frossard.

— Une deuxième accepte l'adhésion à la Troisième internationale à condition de modifier certaines des 21 conditions. Elle préconise la création d'une Internationale avec tous ceux qui ont quitté la Seconde internationale. Elle s'intitule Motion du comité pour la reconstruction de l'Internationale.

Elle correspond à ces groupes du « centre » dont il est fait état dans le préambule des 21 conditions d'adhésion : « La 2e Internationale est définitivement détruite. Les partis intermédiaires et les groupes du « centre » qui voient qu'à la 2e Internationale manque désormais la moindre possibilité de vie, tentent de s'appuyer sur l'Internationale communiste, laquelle devient de plus en plus forte. Ils espèrent y conserver, dans l'avenir, une « autonomie » qui leur garantirait la possibilité de pratiquer leur vieille politique opportuniste ou « centriste ». »

— Une troisième résolution refuse totalement l'adhésion. Elle est présentée par Léon Blum.

Au congrès, la résolution Frossard-Cachin obtient une très large majorité. La minorité refuse la décision majoritaire et quitte le Congrès. Tandis que se poursuivent les travaux du nouveau Parti communiste, commencent ceux du Parti socialiste. Il continue la politique qui a poussé les ouvriers français au massacre pour le profit des capitalistes.



Frossard et Paul Vaillant-Couturier

Marcel Cachin



ADHÉSION EST DÉCIDÉE PAR 3.252 MANDATS

Cachin-Frossard... 3.208 mandats  
Motion Longuet-Paul Faure... 1.022 mandats  
idem Heine... 44  
Motion Pressemann... 60

4 4 1927 ASSISTENTINE, pour lesquels sont comptés les voix des partisans de la section Parti-Pain, votés par les adhérents.

## Le manifeste du parti

Paul Vaillant-Couturier a rédigé le texte de l'appel qui clôt le 18e Congrès du Parti socialiste.

« Le Congrès de Tours marquera une date historique dans la vie longue déjà et glorieuse du socialisme en France. S'il restaure parmi nous les conceptions traditionnelles de Marx et d'Engels, les doctrines jadis consacrées et trop souvent désertées dans la pratique, il adapte en même temps aux nécessités des temps nouveaux, aux obligations impérieuses que nous assigne la crise révolutionnaire mondiale, les méthodes de préparation et d'action qui doivent désormais prévaloir.

« En face du régime capitaliste qui croule politiquement, économiquement, socialement, notre discipline devait se resserrer, la rupture s'affirmer avec tout ce qui représente les classes déclinantes, la lutte des classes être proclamée dans toute son ampleur.

« Tel est le sens de l'adhésion du socialisme français à cette Internationale communiste qui a relevé le véritable drapeau de l'Internationale des travailleurs, et la majorité des trois quarts des suffrages exprimés qui s'est manifestée à Tours donne à cette adhésion sa valeur de souveraine puissance.

« Héritiers des hommes qui fondèrent notre Parti en France et l'organisation ouvrière révolutionnaire dans le monde, nous poursuivons leur tâche. Du Congrès inaugural de la Première Internationale, il y a 56 ans, au Congrès d'Amsterdam, en 1904, et de notre Congrès d'unité de 1905 au Congrès de Tours, la chaîne est continue.

« A la droite de notre Parti, un petit nombre d'hommes, des élus plus que des militants, dont certains comptaient des états de service, mais qui s'étaient laissés conquérir par la conception révisionniste et purement parlementaire, nous ont quittés délibérément. Leur position était prise d'avance ; ils avaient préparé leur schisme. Au Congrès de la Seine, le secrétaire du Parti avait démasqué leurs dessous. Ils n'ont pas voulu comprendre la loi d'airain des temps nouveaux. Nous passons.

« Au centre, d'autres en plus grand nombre ont rompu avec nous. Ils ont hésité jusqu'à la dernière minute. Irrésolus, incapables de faire leur choix entre le réformisme parlementaire et le communisme marxiste, ils se sont rapprochés des hommes mêmes qu'ils avaient jadis combattus.

« Partisans, suivant leur motion, d'une adhésion à la IIIe Internationale, ils se sont refusés à suivre aucun des chemins qui pouvaient y conduire.

« Ils sont les véritables auteurs de la crise, si restreinte soit-elle, où pénètre notre Parti.

« Ils ont montré, par leur geste, aux masses laborieuses de ce pays, qu'ils en assumaient la responsabilité. Ce n'est pas sur un vote de principe qu'ils sont morts, mais sur la lecture d'un document d'allure polémique, un message de l'Internationale Communiste dont ils ont voulu méconnaître la signification réelle.

« C'est en vain que nous leur avons offert tous les apaisements légitimes. C'est en vain que nous avons pris l'engagement catégorique de consacrer, dans un statut, le droit des minorités. C'est en vain que nous nous sommes prononcés contre les exclusions pour leurs actes du passé.

« Des considérations d'amour-propre où se révèle l'esprit petit-bourgeois, des raisons que le prolétariat ne peut comprendre, lui qui met la cause de la révolution au-dessus des personnes, les ont conduits à la rupture.

« Qu'ils en gardent devant l'histoire la lourde charge !

« Dans cette séparation d'avec les éléments anciens, nous regardons avec joie la puissance saine et majestueuse de notre grand Parti. Toutes les grandes fédérations des régions industrielles sont avec nous ; les fédérations paysannes sont venues, par leur renfort, nous attester le fécond travail qui s'accomplit dans les masses rurales. Ainsi se marquent la solidarité grandissante entre les travailleurs des villes et ceux des champs, les progrès de l'esprit de classe, cette condition même de l'établissement de la société future.

« C'est la clarté tranchante de la politique menée en commun par tous les partisans sincères de la IIIe Internationale qui a frappé le plus vivement la conscience du prolétariat.

« Ainsi s'est réalisée en France l'union intime et désormais indissoluble de tous les socialistes communistes.

« C'est la France salariée, la France en révolte contre le régime capitaliste, régime de guerre et de faillite, régime de rapine, d'exploitation et de servitude, c'est toute cette France militante qui est avec nous, c'est elle qui défendra demain, de concert avec toutes les sections de l'Internationale communiste, la paix, le droit des peuples et la révolution menacés par les impérialistes, masquant leurs intérêts de classe derrière la défense nationale.

« L'œuvre qui s'impose à notre Parti est énorme ; elle ne nous effraie pas. Le vieux monde s'effondre devant l'esprit des temps nouveaux. La révolution qui s'annonce, qui est née en Russie et qui gagnera de proche en proche tous les Etats et tous les continents trouvera des millions et des millions d'artisans sévères. L'ère de la lutte continuera, patiente quand il faudra, rapide et décisive à l'heure venue pour la libération des nouveaux esclaves. Le régime bourgeois chancelle sur ses bases au lendemain de la plus cruelle des guerres, nous lui porterons seulement le dernier coup. »

VEGU

PRATIQUE

# Comment Amadou sortit son couteau

Amadou avait travaillé durant la journée du 28 novembre dernier comme manutentionnaire dans une entreprise toulousaine pour le compte d'une agence temporaire. C'est le lundi 1er décembre qu'il s'est présenté, pour la première fois, au bureau de l'agence pour percevoir son salaire d'une journée, soit 164 francs. Il lui manquait une feuille de pointage, qu'il est allé faire signer par le directeur de l'entreprise dans laquelle il avait travaillé. Puis, il est revenu à l'agence, dans l'après-midi, rapporter le précieux papier qui allait, croyait-il, lui permettre de recevoir les quelques francs dont il avait tant besoin. Malheureusement, « on » ne pouvait pas le régler et il était prié de revenir le lendemain. Mardi matin, Amadou se présente, pour la troisième fois, mais le directeur étant absent, on ne peut, encore, rien faire pour lui, et, comme il proteste, on lui dit de repasser mercredi. Il est, bien entendu, fidèle au rendez-vous qui lui est fixé, et prend, tout heureux, le chèque qu'on lui remet pour le montant convenu de 164 francs. Il est pressé de le transformer en monnaie liquide, et il se présente dans une banque, puis dans une autre, mais partout, il entend dire que son chèque ne peut être honoré : il est barré et payable à ... Tarascon-sur-Ariège ! Amadou n'a pas de compte en banque, bien sûr. Lui, qui n'a pas un sou vaillant, que ferait-il d'un compte bancaire ? Par contre, il a un besoin de plus en plus pressant de cet argent : Rien que pour boire un café... nous a-t-il dit, comme pour bien nous préciser qu'il n'a pas des goûts de luxe. Et, pour la cinquième fois, il se présente dans le bureau de l'agence pour demander qu'on veuille bien lui échanger le chèque contre des espèces, avec lesquelles il pourrait boire son café et manger un peu. Mais la règle est la règle, il a son chèque, il est payé, il n'a plus rien à réclamer. Alors, Amadou va voir un inspecteur du travail qui téléphone à l'agence en demandant que l'on fasse preuve d'un peu de compréhension à l'égard de cet homme seul, sans famille, transplanté dans un monde cruel. Rassuré par ces paroles, Amadou est revenu pour la sixième fois demander son dû : 164 francs ! Pour lui, après les assurances reçues de la part d'un fonctionnaire, il approchait de la fin de ses problèmes.



Pas encore, car le directeur de l'agence n'avait pas bougé d'un pouce de sa position antérieure. Alors, bien sûr, Amadou s'est énervé, il a crié à sa façon l'indignation qui lui serrait la gorge. Une bagarre a éclaté, au cours de laquelle Amadou n'a pas été le seul à frapper, car il a lui-même, plusieurs dents cassées et des hématomes sur le corps. C'est alors qu'il a, sans doute, sorti un couteau et qu'il s'est défendu, il a frappé. Deux fois. C'est M. Jean-Paul Frébault, qui a reçu les coups, dont l'un a atteint le cœur. Affolé, Amadou est parti en ville, puis il est allé se confier à son logeur, la seule personne qui l'écoute et lui fait confiance. Ensemble, ils sont allés rue du Rempart-Saint-Etienne, au commissariat central.

Extrait d'un article de la *Dépeche du Midi* (Edition de Toulouse)

# A propos du paiement par chèque

Quels sont les droits respectifs des commerçants et des clients et quelles sont leurs obligations ? Dans quelles conditions un paiement par chèque peut-il intervenir ?

Même s'il n'y fait pas le plus souvent d'objection, notamment pour des raisons commerciales, un commerçant n'est pas obligé d'accepter qu'un achat effectué par un simple particulier lui soit payé par chèque. Il a la possibilité de refuser ce mode de paiement du fait des risques qu'il peut courir si le compte bancaire (ou postal) n'est pas suffisamment approvisionné.

Le paiement par chèque est toutefois obligatoire dans certains cas :  
- lorsqu'il s'agit de payer un salaire dont le montant mensuel est supérieur à 2 500 francs ;  
- lorsqu'il s'agit de paiements entre commerçants supérieurs à 1 000 francs.

## QUELS DOCUMENTS DOIT PRÉSENTER CELUI QUI PAIE PAR CHEQUE ?

Lorsque le bénéficiaire d'un chèque n'est pas en mesure de refuser ce mode de paiement, la loi l'autorise, depuis 1972, à exiger que l'émetteur du chèque justifie de son identité au moyen d'un document officiel portant sa photographie : carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de famille nombreuse, etc...

Lorsque le paiement par chèque ne peut être imposé au commerçant, celui-ci est en droit, s'il accepte un règlement par chèque, de déterminer lui-même les conditions d'une telle acceptation. Il peut ainsi exiger la présentation de plusieurs documents qui lui permettront de vérifier la concordance des identités et des adresses, ou de s'assurer que le document présenté n'a pas été volé en même temps que le chèque. Il pourra par exemple de-

mander à la fois la carte d'identité et le permis de conduire, le permis de conduire et la carte grise d'une automobile, etc... ; c'est d'ailleurs ce qui se pratique dans certains supermarchés.

## L'ÉMETTEUR DU CHEQUE PEUT-IL REFUSER D'ÊTRE PHOTOGRAPHIÉ AU MOMENT DU PAIEMENT ?

De nombreux commerçants, notamment certains grands magasins, ont pris l'habitude de photographier ceux qui remettent des chèques en paiement, afin de faciliter une instance judiciaire, au cas où le compte ne serait pas approvisionné.

Lorsque le paiement par chèque est obligatoire, ou lorsque le commerçant s'est engagé à accepter, le client émetteur du chèque peut s'opposer à de tels procédés puisque le commerçant ne peut refuser ce mode de paiement ; le client n'a donc pas à subir des contrôles plus nombreux que ceux prévus par la loi.

Lorsque le commerçant n'est pas obligé d'accepter le paiement par chèque, il est en droit d'imposer la photographie comme condition à son acceptation de ce mode de paiement. Encore faut-il que la personne qui va émettre le chèque soit clairement informée du fait qu'elle sera photographiée et de l'usage qui sera fait de la photographie. Les procédés photographiques de contrôle ne doivent donc pas être utilisés à l'insu de la personne concernée.

Notons que si le client refuse d'être photographié, il peut toujours adopter la solution de payer en espèces ou de laisser la marchandise.

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA PHOTOGRAPHIE ?

Le cliché pris au moment du paie-

ment par chèque représente, sur un même document, l'émetteur du chèque, la pièce d'identité et le chèque qu'il a remis. En règle générale, ce cliché n'est développé que si le chèque se révèle sans provision : dans ce cas, la photographie pourra être utilisée devant un tribunal.

Néanmoins, il convient de souligner que de telles photographies peuvent entraîner des atteintes à la vie privée : en effet aucune garantie n'est donnée au client sur la destruction effective du film lorsque le chèque a été payé. Or tout individu a un droit sur son image et l'autorisation qu'il donne lorsqu'il est photographié doit être interprétée restrictivement.

La diffusion par un commerçant de la photographie d'un de ses clients, soit lorsque le chèque a été honoré, soit à des fins autres qu'une action judiciaire, engagerait gravement sa responsabilité. Une telle pratique pourrait donner lieu à des actions en dommages-intérêts de la part des personnes dont la photographie aurait ainsi été exploitée.

La personne photographiée pourrait, elle, une fois le chèque payé, demander à récupérer le négatif de la photo ? En théorie, elle en a évidemment le droit. Dans la pratique, une telle demande se heurtera, dans la plupart des cas, à de sérieuses difficultés.

Dans ces conditions, le plus simple pour une personne désireuse d'éviter une éventuelle exploitation abusive de son « image » est de refuser d'être photographié. Mais le commerçant sera lui-même en droit d'exiger un paiement en espèces ou de refuser de lui remettre les objets achetés.

# FLASH-ECONOMIE

## • Pétrole, dollars, trusts et fisc • L'URSS signe deux contrats en or avec la France • Déficit de la France dans ses échanges avec l'URSS • Rhône-Poulenc mise sur le marché soviétique

**L**es prix de l'essence, du super et du gazole augmentent de 14 centimes par litre et celui du fuel domestique de 13,1 centimes. Ce qui porte, en un an, la hausse du super à 18,5% et celle du fuel domestique à 48,6%.

Bien sûr, Giscard-Barre-Giraud s'empresse encore une fois pour dénoncer les hausses décidées par les pays producteurs de pétrole comme la cause de tous les maux de l'économie française. Ils se gardent bien de nous expliquer pourquoi, lorsque le dollar baisse, le prix de l'essence ne baisse pas du même coup ; ils se gardent bien de nous dire que la part qui revient aux trust pétroliers et au fisc est 6 fois plus importante que celle qui revient aux pays producteurs de pétrole !

**L**e social impérialisme russe doit être en train de se frotter les mains : ce sont tour à tour deux très importants contrats, l'un avec les huit pays européens, l'autre avec le trust français Rhône-Poulenc qui viennent d'être signés tout à son profit. Qu'on en juge.

C'est l'URSS qui est largement en tête dans la production du gaz, au côté des USA : avec respectivement 396 milliards de m<sup>3</sup> pour les USA et 556 milliards pour la Russie qui, de plus, en détient des réserves considérables : 30 600 milliards de m<sup>3</sup> s'étendant de la Sibirie occidentale à l'île de Sakhaline.

Mais voilà que la Russie souffre d'un manque de matériel, de technologie et de devises. Or, les pays européens, par le contrat qu'ils viennent de signer, volent littéralement à son secours, tout en développant leur dépendance vis-à-vis du social impérialisme, en lui achetant son gaz.

Manque d'argent ? Les banques françaises, le Crédit Lyonnais en tête, financent le nouveau gazoduc russe en accordant des crédits pouvant s'élever à un montant total ne représentant pas moins de 15 milliards de francs. Manque de technologie russe et besoin pour la Russie de multiplier ses kilomètres de tuyaux, puisque ce projet de création de gazoduc nécessite la pose d'une nouvelle conduite de 5 500 km à partir de la Sibirie ? Les pays européens prévoient la fourniture des équipements nécessaires à l'exploitation et au transport du combustible.

On le voit, ce projet est un atout majeur pour la Russie. Atout économique, d'abord. Mais, également, atout politique de première importance puisque cela lui permet de resserrer son étai autour des pays européens, qui, en négociant un tel contrat, acceptent de renforcer leur dépendance vis-à-vis du gaz russe. Renforcement inquiétant au regard de l'indépendance en matière énergétique de l'Europe, lorsqu'on sait que les réserves en gaz sont fortement concentrées en Russie, chef de file en la matière et qu'aujourd'hui, le gaz représente un part importante et croissante de la consommation mondiale d'énergie : 20%. Avec 27 milliards de m<sup>3</sup> cette année, le gaz représente environ 12% de la consommation française d'énergie primaire et devrait atteindre 16% (soit 37 milliards de m<sup>3</sup>) d'ici 5 ans.

**D**ans le même temps, on nous annonce que la France enregistre un déficit commercial à l'égard de la Russie : les achats français à la Russie se sont accrus de 101,7% et les exportations de 27,2% ; le déficit sera d'environ 4 milliards fin 1980. Déficit provo-

qué par une hausse importante précisément du gaz livré par la Russie. Et comme les achats français de gaz russe vont passer, d'ici 5 ans, de 18 à 20 milliards de m<sup>3</sup> par an, il y a tout lieu de penser que le déficit va encore s'aggraver. Mais au fait, pourquoi les dirigeants du PCF qui dénoncent avec force le déficit commercial de la France à l'égard des USA et de l'Allemagne de l'Ouest, preuve pour eux d'un soi-disant « déclin de la France », ne s'élèvent-ils pas contre ce déficit croissant vis-à-vis de la Russie ?...

**E**nfin, le trust français Rhône-Poulenc vient lui aussi de signer avec le social impérialisme russe un très important accord de coopération commerciale et technologique échelonné sur 10 ans et qui représente près de 40 milliards de francs. Le monopole français livrera à la Russie des usines clés-en-main, dans lesquelles seront fabriquées des marchandises destinées à la protection des plantes et lui fournira des produits à haute valeur ajoutée, destinés à l'agriculture et à l'élevage. La Russie fournira à Rhône-Poulenc en échange, des produits de base (ammoniac, naphta...).

Cela va avoir pour effet un accroissement des échanges entre Rhône-Poulenc et la Russie. Ces échanges porteront sur 1 milliard de francs en 81 (contre 800 millions en 80 et 200 millions en 76). Objectif : 3 milliards en 85 et, sans doute, 6,8 milliards de francs en 1991. Décidément, l'argent l'a pas d'odeur.

Catherine LEMAIRE

TF1 A2 FR3

## LE TEMPS DES ROIS (i)MAGES

Dimanche 21 décembre - TF1 - 17h30  
LES BUDDEN BROOK

Grandeur et décadence des Budden Brook, famille bourgeoise allemande vers 1835, sur quatre générations, en 11 épisodes de 55 minutes. Pour la première fois - c'est exceptionnel à la télévision - nous voyons le destin individuel des personnages se forger au gré des fortunes financières. Le développement de l'industrie et des chemins de fer, les taux d'intérêts et les marchés sont aussi importants que dans d'autres films, les rapports entre le maître de maison et la courtisane qu'il entretient. Le film restitue bien l'atmosphère pesante qui règne dans ces familles bourgeoises de Lübeck. Il lui manque cependant le souffle épique qui fait la force de cette saga familiale écrite par le grand Thomas Mann, auteur de « La montagne magique », de « Tonio Kröger », de « Mort à Venise » et de « Docteur Faustus ».

Mardi 23 décembre - TF1 - 20h30  
LE CHAT DE CHRISTINE

Christine habite dans un lotissement près d'un village d'Ile-de-France, en grande banlieue. Ses parents partent travailler dès 7 heures le matin pour ne retourner que le soir tard. Ils ont très peu de temps à lui consacrer. Alors un jour, en cachette de sa gardienne, en cachette de ses parents, elle adopte un chaton trouvé. Christine mettra le village sens dessus-dessous pour retrouver son chat.

Téléfilm pour la jeunesse « Le chat de Christine » constitue une tranche de vie située en 1980. Avec le problème des rapports parents-enfants, les courses, le transport. Voilà qui nous change des « Malheurs de Sophie » auquel nous avions eu droit l'an dernier à la même époque.

Jeudi 25 décembre - A2 - 20h35  
LE GRAND ECHIQUIER :  
JEAN-LOUP DABADIE

Parolier de Guy Bedos, scénariste de Sautet, il travaille bien souvent dans l'ombre. Le voici au Grand échiquier avec les amis qu'il a invités. Avec Guy Bedos, le Quartero Cedron, Ella Fitzgerald.

Mercredi 24 décembre - FR3 - 22h00  
Mercredi 31 décembre - FR3 - 22h00  
HOMMAGE A TEX AVERY

Ne ratez pas ce dessin animé pour petits et grands, hommage à Tex Avery, présenté en deux parties.

Dans Blitz-woof tourné par la Metro-Goldwyn-Mayer, Avery a mêlé une parodie des « Trois petits cochons » de Walt Disney à une satire de l'hitlérisme. A des dessins du niveau de ceux de Walt Disney, Tex Avery, disparu en 1980, allie un humour grinçant qui lui valut de nombreuses démêlées avec la censure et qui rendent mieux compte de la société américaine que les gentils contes de Disney.

Vendredi 26 décembre - A2 - 15h00  
OLIVER TWIST

Un dessin animé sur ce petit gosse des pavés londoniens, aux alentours de 1930. Trouvé devant la porte d'un hospice avec pour seul héritage un médaillon, il est envoyé à 9 ans chez un entrepreneur de pompes funèbres. Là, il étouffe et quitte tout pour se rendre à Londres. Dans la banlieue de la capitale, il fait la connaissance de Jack Dawkins qui accepte de le loger et lui fait visiter la ville. Il se joint à un gang de voleurs à la tire, attrapé au cours d'une expédition, il se retrouve devant le tribunal...

Lundi 29 décembre - A2 - 20h35  
LA PEAU DE CHAGRIN

Il s'agit peut-être - contrairement aux apparences - du plus réaliste des romans de Balzac. Un vieil antiquaire (Alain Cuny) fait don à Raphaël, jeune étudiant républicain et famélique, d'une peau de chagrin. Grâce à cette peau chacun des désirs de Raphaël sera satisfait. Mais chaque désir satisfait voit la peau se rétrécir de quelques centimètres jusqu'à sa disparition totale. Avec la peau de chagrin qui rétrécit c'est la vie de Raphaël qui se consume, à tel point que ce dernier, bien que jouissant de grandes richesses, en est venu à bannir le mot désir de son vocabulaire et à vivre pour cela en reclus, dans l'isolement total. La peau de chagrin symbolisa un peu la vie de Balzac qui pour accoucher de son œuvre et pour payer les dettes de sa vie fastueuse, devra travailler comme un forcené mettant gravement en danger sa santé. La peau de chagrin peut aussi symboliser la bourgeoisie en pleine croissance et dont le développement entraînera à terme son renversement par les travailleurs. Un téléfilm réalisé sur le mode fantastique.

Mercredi 31 décembre - FR3 - 20h30  
HEUREUX QUI COMME ULYSSE

« Heureux qui comme Ulysse » sur la 3, « La dernière course » sur la 2, le 24 décembre à 13h30 : deux films, deux histoires semblables, celle d'un vieux cheval qu'on veut mettre au rebut parce qu'il est fatigué, usé et ne sert plus à rien. Ulysse c'est le cheval, Antonin c'est Fernand, vieux valet de ferme qui doit conduire la mort dans l'âme son seul compagnon chez le picador à Arles, autant dire à l'abattoir. La suite, vous la devinez, Antonin va arracher le vieux cheval à son triste sort. Belle histoire, belles histoires. Belle histoire aussi que le « Petit âne gris » de la chanson d'Hugues Aufray. La Fontaine utilisait les animaux pour conter des histoires sur la société et les hommes de son époque. On peut

imaginer que les animaux, à leurs enfants racontent des histoires sur des hommes, vieux travailleurs dont on se débarrasse parce qu'ils ne sont plus rentables aux yeux des loups qu'on appelle aussi patrons.

Vendredi 2 janvier - A2 - 20h30  
LES FIANCÉES DE L'EMPIRE

Au printemps 1809, Maxime d'Aurillac, colonel de l'armée impériale, est logé, de retour d'Espagne, à Angoulême chez un ancien conventionnel. Ce qui devait arriver arriva, les deux filles de l'hôte tombent en même temps amoureuses du soldat. Ce fier à bras conclut avec l'aînée un marché odieux : il demandera la main d'Odile contre une nuit avec Clarisse (l'aînée).

La fin du générique donne une idée des prétentions de l'auteur : un portrait de jeune fille d'Ingres, la caméra se fixe sur les yeux où apparaissent petit à petit les images d'une bataille, puis le visage réapparaît. En clair, Doniol-Valcroze voulait établir un rapport entre le destin de deux jeunes filles et l'histoire de l'empire. Echec sur toute la ligne. Il ne faut pas confondre histoire et petite histoire. Les guerres de l'empire, on voit quelques plans de batailles - ou plutôt des gros plans sur des drapeaux - on est pas à Hollywood - rien sur la conscription forcée et le refus de ces guerres par les jeunes, rien contre les atrocités de la guerre d'Espagne. Les privations occasionnées par la guerre perpétuelle de Bonaparte sont symbolisées par une grande bourgeoisie qui dans son salon boit du thé de contrebande. Tout en finesse ! Les intrigues de Fouché, les agissements de la police et des agents secrets tiennent une grande place dans l'intrigue. A la fin des 6 épisodes, le téléspectateur disposera d'une grande connaissance du mobilier et particulièrement des canapés et des lits empire, mais il ignorera tout du rôle joué par Napoléon dans la mise en place de structures centralisées propres au développement de la bourgeoisie. 6 heures de téléfilm avec toutes les qualités du « grand feuilleton populaire », distrayant (c'est indéniablement bien ficelé, on ne s'ennuie pas), et sans surprise.

Vendredi 2 janvier - A2 - 23h10  
CINÉ-CLUB : LES RAISINS DE LA COLÈRE

Tom Joad (Henri Fonda) sort de prison, il retrouve les siens au moment où ils quittent leur ferme familiale pour se rendre en Californie (pour eux « la terre promise ») chassés de leurs terres par de puissantes exploitations agricoles, soutenues par les banques. Ils se rendent en Californie. Une fois là-bas, leurs problèmes ne font que commencer, de nombreux paysans, de nombreux chômeurs sont là aussi entassés dans des bidonvilles, véritables camps de concentration gardés par des milices patronales. Après avoir joué malgré eux le rôle de jaunes, ils vont participer à une grève dans un ranch. Casy, pasteur ami de Tom sera tué. Tom le venge, puis devra quitter le camp, il organisera le mouvement qui se dessine. Le roman, à l'origine du film de John Ford, a été écrit par Steinbeck à la suite d'un reportage qu'il avait effectué pour un journal en 1936, chez les paysans de l'Oklahoma qui erraient sur les routes, chassés de leurs terres par l'érosion, la crise et les banques. L'unité du film provient en grande partie du vieux camion, dans lequel voyage la famille Joad. Ici, le camion remplace la diligence de « La chevauchée fantastique », mais c'est toujours la traversée d'un désert où les dangers s'appellent police, milice, faim, chômage. Un très beau film qui prend une résonance particulière en ces temps de crise.

Le roman de Steinbeck « Les raisins de la colère » est édité chez Folio.

Sur cette même période de l'histoire des Etats-Unis, on peut lire aussi : « En route pour la gloire » où le chanteur Woody Guthrie évoque la vie des chômeurs en route pour la Californie. Ed. Albin Michel.

DEUXIEME DISQUE  
DES DJURDJURA  
«ASIREM»

Djurdjura, c'est le nom d'une chaîne de montagnes kabyles, c'est aussi trois femmes algériennes qui chantent en kabyle, leur langue maternelle. Elles s'inspirent des chants traditionnels transmis par leurs mères. Elles chantent la femme algérienne qui lutte pour son émancipation : « Sois la bienvenue, petite fille », « La corde qu'il faut rompre » (celle de l'oppression), « A nana », la sœur du jeune immigré déraciné qui symbolise l'Algérie, un pays dont il ne connaît ni la langue, ni les mœurs. D'autres titres très parlants : « Je ne suis pas une chose à regarder », « Liberté ! Les enfants iront vers toi... », « Génération nouvelle ».

Disque CBS - 59,00 francs.  
En vente à la librairie Les Herbes sauvages - 70 rue de Belleville - 75020 Paris. (M<sup>o</sup> Pyrénées).

Par correspondance : Livres services - 24 rue Philippe de Girard - 75010 Paris. Libellez vos chèques à l'ordre des Herbes sauvages.

FESTIVAL  
DES  
TROIS CONTINENTS  
A NANTES

Le festival des trois continents (Afrique, Asie, Amérique latine) qui se tient chaque année à Nantes (ville symbole, vu le rôle joué par ce port au moment de la traite des esclaves) vient de décerner ses prix.

Grand prix au réalisateur égyptien Ali Badrakhane pour son film « Chatika et Matwalli ». Fils d'un des pionniers du cinéma égyptien, Ali Badrakhane a réalisé son film en 1971. L'action se situe au moment du percement du canal du Suez. Le film est une fable sur mode roman-photo et montre que les hommes et les femmes réquisitionnés ont d'autres projets que le « creuse ou creève » des seigneurs. Il avait déjà obtenu le prix du festival de Carthage en 1978.

« Sur les terres fertiles » film turc de Erden Kiral a obtenu le prix de l'Association française du Cinéma d'Art et d'Essai. C'est l'histoire de paysans journaliers qui partent travailler dans les vastes champs de coton de la côte.

Lors de ce festival, 15 000 spectateurs (contre 10 000 l'an dernier) ont pu voir 50 films du monde entier. Espérons que grâce à lui, les films du Tiers Monde ne seront plus interdits de cinéma en France.

...TELE RENDEZ-VOUS...TELE RENDEZ-VOUS...

POLOGNE

MONUMENT A LA MEMOIRE DES VICTIMES DE 1970

Il y a dix années plusieurs dizaines d'ouvriers étaient tués et plus d'un millier blessés, lors des grèves et manifestations dans plusieurs villes de Pologne en particulier à Gdansk. Plusieurs dizaines de milliers de personnes étaient attendues ce 16 décembre pour l'inauguration d'un monument à leur mémoire.

Le monument à la mémoire des victimes de 1970 se compose de trois immenses croix d'acier chromé, hautes de 42 mètres et se dresse à proximité immédiate du portail numéro deux des chantiers navals « Lénine », là où furent tués les premiers ouvriers. L'érection d'un tel monument représente une victoire importante pour les ouvriers polonais. Pendant dix ans, les manifestations de Gdansk ont en effet été bannies de l'histoire officielle de la Pologne. Mais les travailleurs se sont attachés à en célébrer la mémoire et n'ont pas cessé d'exiger la construction d'un monument. Il y a un an, lors de la dernière célébration clandestine, Lech Walesa, aujourd'hui président du syndicat « Solidarité » avait déclaré : « L'année prochaine nous reviendrons, muni chacun d'une pierre et de ciment et nous construirons l'édifice de nos propres mains. »

A la suite des grèves de l'été dernier et des accords de Gdansk incluant l'érection d'un monument aux victimes de 1970, il en a été autrement. L'inauguration prévue est officielle. Y participent les dirigeants du syndicat Solidarité, mais

aussi les évêques de l'Eglise de Pologne et le président de la République populaire de Pologne.

L'immense rassemblement prévu est appelé à constituer par son déroulement un nouveau test de la maturité des ouvriers polonais. Le syndicat Solidarité déclarait lui-même avoir

que les décisions de répression avaient été « prises à Varsovie en présence de personnes qui avaient alors des postes clés dans l'Etat ».

Le fait qu'il ait été nommé à la tête du Comité de parti à Varsovie, laisse penser que le POUP pourrait effectivement être amené à discuter de cette question.



pris de sérieuses mesures de sécurité, ses dirigeants craignant que la commémoration ne donne lieu à des provocations.

Il n'est pas impossible qu'on assiste après la commémoration à de nouveaux développements quant à la recherche des responsabilités dans la répression sanglante de 1970. Beaucoup de travailleurs exigent avec détermination que la lumière soit faite et les coupables sanctionnés. Récemment, Stanislaw Kociol, à l'époque membre du Bureau politique et responsable du parti dans la région a révélé

LES EVENEMENTS SANGLANTS DE 1970

Au début de l'hiver 1970, la situation économique en Pologne était devenue très grave suscitant un important mécontentement chez les travailleurs qui en faisaient les frais. Or, la veille des fêtes, les dirigeants du parti et de l'Etat polonais décidèrent une série de hausses des prix. L'augmentation de 15 à 60%, touchant essentiellement les denrées alimentaires, entraîna une explosion de colère chez les travailleurs. D'importantes manifestations déferlèrent dans les villes. De nombreux magasins furent « vidés » de leurs denrées tandis que les bâtiments de l'Etat ou du parti étaient attaqués et parfois incendiés. Le gouvernement polonais ordonna alors une répression violente en particulier lors du « jeudi sanglant », le 17 décembre 1970. Dans plusieurs villes l'armée et la milice ouvrirent le feu presque sans sommation sur les manifestants. Le bilan officiel des victimes avait été de 45 morts et 1165 blessés.

REACTIONS INTERNATIONALES AU BRUIT DE BOTTES

Les préparatifs militaires effectués aux abords de la Pologne par l'URSS et les pays du Pacte de Varsovie continuent à susciter des réactions dans le monde entier.

Le Conseil de l'OTAN a ainsi étudié le 12 à Bruxelles

une série de mesures de rétorsion qui touchent les relations diplomatiques, économiques et commerciales, sans parler des négociations Est-Ouest. Il s'en est dégagé une attitude faite de détermination mais aussi de discrétion, destinée à jouer un

également dans le sens de la fermeté.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Yougoslavie a déclaré : « A l'heure actuelle, toute intervention ou pression extérieure, sous quelque prétexte qu'elles soient, ou bien la création d'une atmosphère de tension aux alentours de la Pologne, ne peuvent qu'aggraver la situation de ce pays et provoquer de très graves conséquences négatives imprévues. »

Le Parti communiste italien a envoyé une lettre de mise en garde au PCUS et aux partis des pays d'Europe de l'Est susceptibles de participer à une intervention en Pologne. Il menace dans ce cas de rompre les relations, déclarant : « Si le Pacte de Varsovie commet une intervention militaire pour étrangler les réformes en Pologne, cela aurait des influences irréparables sur les relations entre le PCI et les pays d'Europe orientale. »

Le responsable des relations extérieures du Parti communiste espagnol, Manuel Azcarate déclarait au Journal Le Matin, le 11 : « Le PCE rompra ses relations avec Moscou en cas d'intervention en Pologne. » Sans faire allusion à la Pologne de façon explicite, Santiago Carillo devait déclarer le 14 que « le chemin à suivre pour renforcer le socialisme » dans le monde ne passait pas par « l'envoi de troupes » dans tel ou tel pays « hors de ses frontières ».



rôle dissuasif tout en évitant d'accroître la tension.

La Communauté économique européenne a fait transmettre à l'Union soviétique une mise en garde contre l'éventualité d'une intervention militaire dans les affaires polonaises. Les ministres des Affaires étrangères ont fait des déclarations quant à la détermination dont ils étaient prêts à faire preuve. Il est significatif de la gravité de la situation mondiale actuelle que la réaction de la Yougoslavie, mais aussi des grands partis eurocommunistes aillent



Claude LIRIA

IRLANDE : GREVE DE LA FAIM POUR LE STATUT DE PRISONNIER POLITIQUE

Alors qu'un leader irlandais, Ian Paisley, a proposé à Londres d'organiser un référendum sur l'Irlande du Nord, la grève de la faim se poursuit au camp de Long-Kesh près de Belfast.

Trente-quatre républicains irlandais, dont sept ne s'alimentent plus depuis 51 jours, exigent la reconnaissance du statut de prisonnier politique. L'un d'entre eux, Sean Mc Kenna, est devenu pratiquement aveugle. Margaret Thatcher continue à affirmer ostensiblement qu'aucune négociation ne sera entamée tant que durera la grève de la faim. Devant une telle intransigeance, on voit apparaître à Londonderry les indices d'une recrudescence de l'agitation. A Belfast, depuis quelques jours des groupes de jeunes catholiques affrontent

dans les rues les soldats britanniques et les policiers.

ITALIE : LES BRIGADES ROUGES CONTRE LES PRISONS SPECIALES

En enlevant le juge Giovanni d'Urso, en plein cœur de Rome, les Brigades rouges se sont manifestées à nouveau de façon spectaculaire. Elles ont voulu montrer qu'elles conservent leur capacité d'action malgré les coups portés par la police. Certes, cet enlèvement soulève à nouveau une très vive émotion en Italie et entraîne une réaction de l'Etat italien semblable à celle qu'il avait eue à l'époque de l'affaire Moro. Les photos des suspects sont affichées, « toute négociation » est refusée, la police est sur les dents.

Cependant, on ne peut comparer cette action à l'affaire Moro. Le juge enlevé n'est pas un responsable politique de premier plan mais simplement un juge chargé des prisons spéciales. En signant « Brigades rouges » et non « Colonne romaine des Brigades rouges » l'organisation terroriste avoue qu'elle s'est considérablement affaiblie.

Il semble bien que, décimée par la police, ayant plus de 80% d'emprisonnés dans les « prisons spéciales », elle ait résumé désormais sa stratégie à lutter contre ces dernières.

INTENSIFICATION DES COMBATS EN AFGHANISTAN

Les troupes soviétiques ont récemment intensifié leurs attaques dans plusieurs provinces d'Afghanistan. Des combats auraient en particulier eu lieu au nord de Kaboul dans la province de Samangan, limitrophe

de l'Union soviétique. Début décembre, un combat acharné aurait fait une centaine de morts parmi les soldats soviétiques et les troupes de Babrak Karmal et mis hors d'usage 5 tanks. Au mois de septembre l'armée soviétique a subi des pertes importantes lors de combats au Panchir (nord de Kaboul), à Tchak-e-Wardak (au sud), à Sarobi (à l'est). Le nombre de soldats soviétiques tués depuis le début de l'invasion serait d'environ 2000.

CONCENTRATIONS DE TROUPES VIETNAMIENNES PRES DE LA FRONTIERE THAILANDO-KAMPUCHEENNE

« Il y a eu de nombreux déploiements militaires du Vietnam et de Heng Samrin à la frontière thaïlando-kampuchéenne... Les mouvements indiquent une fois de plus la possibilité d'une invasion ennemie contre la Thaïlande. » a déclaré récemment Sern Na-Nakorn, vice-premier ministre et commandant en chef des forces armées de la Thaïlande. Le Vietnam a déployé sept divisions et un régiment le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne, envoyé une grande quantité d'armes lourdes, des tanks, de l'artillerie. Début décembre, plus de 30 tanks s'étaient approchés à 500m de la frontière. Aussi les troupes thaïlandaises ont-elles renforcé leur vigilance pour être prêtes à repousser une attaque éventuelle.

CORÉE DU SUD : LE POETE KIM CHI-HA LIBERE

Le poète et démocrate Kim Chi-Ha a été

libéré le 11 décembre par les autorités sud-coréennes. Accusé d'avoir organisé des manifestations d'étudiants et de chrétiens contre le régime Park, il avait été condamné à mort en juillet 1974 pour « activités subversives ».

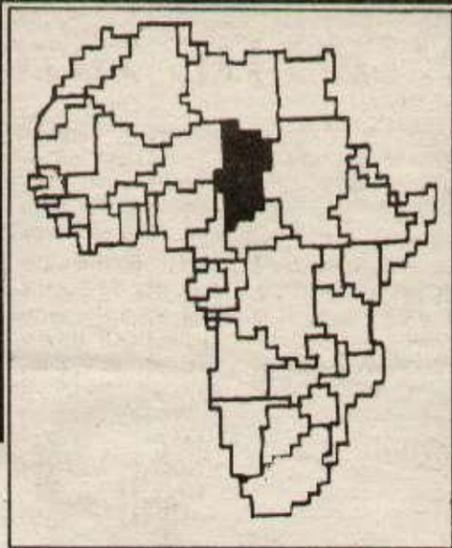
Sous la pression de l'opinion internationale, sa peine avait été commuée d'abord en emprisonnement à vie puis à 20 ans de prison. Ce premier succès doit encourager l'opinion publique dans son action en faveur de M. Kim Dae-Jung toujours menacé d'être condamné à mort.

OPEP : LA CONFERENCE DE BALI PORTERA SUR LE PRIX DU PETROLE

A l'ouverture de la Conférence de Bali, les Iraniens ont manifesté leur volonté de voir le conflit Iran-Irak inscrit à l'ordre du jour. Ils ont ainsi installé sur le siège réservé au chef de leur délégation une photo grandeur nature de leur ministre du pétrole, fait prisonnier par l'armée irakienne. Une majorité des délégations a cependant décidé que la Conférence devait, pour « sauvegarder l'unité et la solidarité de l'OPEP » se consacrer à discuter du prix du pétrole. L'Algérie estime qu'il faudrait l'augmenter de 15% en 1981 pour conserver le pouvoir d'achat qu'il confère, d'autres pays dont l'Arabie Saoudite ayant une position plus modérée. Il n'est pas impossible que celle-ci accepte un accord qui porterait de 30 à 32 dollars le baril le prix de référence de l'OPEP, tout en laissant une certaine latitude aux partisans d'une augmentation plus forte.

TCHAD

# Ensanglanté par les convoitises françaises et lybiennes



Le Tchad, un des pays les plus pauvres du monde, attire les convoitises étrangères pour des raisons à la fois stratégiques et économiques. Situé au cœur du continent africain, il constitue un pays charnière entre le Maghreb

et l'Afrique noire. Il recèle par ailleurs de gigantesques richesses minières et énergétiques, tel le cuivre et l'étain dans le Tibesti, le pétrole dans le Kamen, etc...

Les divisions ethniques et religieuses utilisées et accrues

par le colonialisme français, ont constitué après la décolonisation un terrain favorable à la poursuite d'ingérences étrangères.

L'impérialisme français a continué à s'en servir à son propre profit pour maintenir dans une certaine dépendance le gouvernement de N'Djamena, entretenant un corps expéditionnaire au Tchad. Le FROLINAT a alors trouvé du côté lybien une aide qui lui a sans doute été précieuse pour prendre le pouvoir, et ce malgré l'intervention militaire française de 1978. Mais l'aide de la Lybie n'était pas désintéressée comme le montre l'ingérence grossière à laquelle elle vient de se livrer en soutenant, dans un conflit intérieur au Tchad, Goukouni contre Hissène Habré. La Lybie s'est déjà livrée ces dernières années à de multiples reprises à de telles ingérences et interventions dans les affaires intérieures d'autres Etats, la dernière en date étant le coup de Gafsa contre l'Etat tunisien. Cette politique interventionniste,

participe à la recherche d'influence au détriment d'autres peuples et pays. Politique de déstabilisation d'Etats, elle converge avec les intérêts régionaux de l'Union soviétique, qui la soutient comme elle a soutenu sous d'autres formes et en d'autres lieux du continent africain, les Cubains ou les gendarmes katangais.

Cette politique, visant à supplanter l'influence des anciennes puissances coloniales, se heurte à leur opposition. A l'heure où nous écrivons, il est difficile de dire quelle forme prendra celle du gouvernement français. La mise en garde tardive de Giscard, alors que tout est quasiment joué, les précautions dont elle s'entoure, porte à penser qu'il n'aura pas les moyens de recourir, au moins dans l'immédiat, à une intervention militaire, dut-elle se borner à contrecarrer l'influence lybienne. Il n'est pas exclu qu'il mette plutôt ses espoirs dans une coopération et la

recherche d'un partage d'influence éventuel avec la Lybie, la menace d'aide aux Etats africains pouvant constituer une pression sur cette dernière.

Les hésitations de l'impérialisme français constituent de toute façon un signe des temps, si l'on songe qu'il y a peu son influence était largement dominante au Tchad.

Quel est, au regard des événements, l'intérêt du peuple tchadien comme celui des autres peuples et pays d'Afrique? S'ils ont combattu le colonialisme puis le néocolonialisme, ce n'est pas pour tomber sous la coupe d'autres influences étrangères qui entraveraient leur développement indépendant. On ne peut donc que souhaiter que le peuple tchadien puisse trouver, avec l'aide des autres Etats d'Afrique, les moyens de préserver son unité et son indépendance, seule voie qui puisse lui apporter une paix réelle et durable.

Jean QUERCY

## N'DJAMENA : VICTOIRE DE GOUKOUNI SOUTENU PAR LA LYBIE

Depuis longtemps une guerre de rue coupait en deux la ville N'Djamena, capitale du Tchad. Elle opposait la coalition gouvernementale de Goukouni Oueddei aux FAN (Forces armées du Nord) de Hissène Habré, son rival. Manifestement chacun d'eux était soutenu par une partie de la population et aucun ne parvenait à l'emporter sur l'autre. L'aide massive de la Lybie, depuis le 6 décembre dernier a fait pencher la balance de façon décisive en faveur de Goukouni. Celui-ci a alors reçu le renfort d'au moins une vingtaine de chars T54 de fabrication soviétique, d'avions à réaction, et de 4000 à 5000 hommes de la « Légion islamique ». Encadrée par des officiers lybiens elle est constituée de Tunisiens, Maliens, Béninois, etc... recrutés par la Lybie et engagés sur les théâtres d'opération de son choix.

Depuis plus d'une semaine une bataille acharnée faisait rage à N'Djamena. Malgré l'offensive lancée par Goukouni et ses alliés lybiens, les troupes d'Hissène Habré ont longtemps résisté. Elles viennent d'abandonner le terrain à un adversaire supérieur en force militaire et l'on annonce qu'Hissène Habré s'est réfugié au Cameroun. Si la bataille de N'Djamena est gagnée par Goukouni, il y a gros à parier que la guerre intestine n'est pas terminée au Tchad.

## POINTS DE REPERE

Le 6 août 1960, le Tchad accède à l'indépendance. Quatre jours plus tard sont signés des accords qui permettent à l'armée française d'intervenir dans certaines circonstances.

En 1965, éclate le début de la guerre civile. En 1966, est créé le FROLINAT (Front de libération nationale du Tchad) dont l'objectif est l'instauration d'un régime « démocratique national » libéré de toute tutelle étrangère, en particulier française. Il s'appuie tout particulièrement sur les populations musulmanes du Nord, dont les Toubous du Tibesti.

Malgré l'intervention d'unités de l'armée française, aux côtés de l'armée gouvernementale contre les « rebelles », l'influence du FROLINAT grandit; il reçoit une aide accrue de la Lybie.

En 1975, le général Malloum dirige un coup d'Etat pour éliminer Tombalbaye, premier président tchadien, dont il prend la place.

Ses appels aux « frères en rébellion », ses propositions de réformes sociales, le ralliement d'Hissène Habré ne parviennent pas à entraver la lutte que mène le FROLINAT.

Sous le commandement de Goukouni Oueddei et grâce aux armements fournis par Tripoli, le FROLINAT s'empare de juillet 1977 à avril 1978 de nombreuses villes. En mars 1978 différents mouvements se réclamant du FROLINAT se regroupent sous la direction de Goukouni. Malgré l'intervention d'un corps expéditionnaire français de 1200 à 1500 hommes avec une dizaine d'avions à réaction Jaguar, Goukouni Oueddei prend le pouvoir.

En août 1979, Goukouni et Hissène Habré se réconcilient et somment la France de retirer ses troupes. Elle ne le fera que le 21 mars 1980 lorsqu'une guerre éclate à nouveau entre ces deux rivaux, vis-à-vis desquels elle veut alors se montrer « neutre ».



## GOLFE PERSIQUE

### QUAND BREJNEV PROPOSE UN PLAN DE PAIX

Lors de son séjour en Inde, Brejnev a proposé un plan « de paix et de sécurité » pour le golfe Persique.

Ce plan implique la non création de bases militaires, le non déploiement d'armes nucléaires ou de destruction massive dans la région. Le recours à la force et l'ingérence vis-à-vis des Etats du golfe Persique devraient être bannis, leur souveraineté pleinement respectée.

Ces Etats ne devraient pouvoir être associés à des alliances militaires incluant des puissances nucléaires. Le dernier point indique qu'aucun obstacle ne doit entraver l'utilisation des voies maritimes et les échanges commerciaux des pays du golfe avec les autres pays du monde. Brejnev a d'ailleurs pris bien soin de préciser que l'Union soviétique n'avait aucune visée, « ni sur le pétrole du proche-Orient ni sur les voies d'accès à ce pétrole ».

Ces propositions méritent d'être examinées et pourraient sembler favorables au maintien de la paix dans la région, si elles ne recelaient une lacune de taille : elles font l'impasse sur l'Afghanistan.

Quelle est en effet la situation dans cette région du monde?

Les USA disposent à l'heure actuelle dans le golfe Persique d'une « force de déploiement rapide » qui peut s'appuyer sur des bases existant en Oman, en Somalie, au Kenya, ainsi que sur l'île de Diego-Garcia dans l'océan Indien. Elles leur confèrent une supériorité sur l'Union soviétique qui a, elle-même, des bases au Yémen du Sud et en Ethiopie. Les propositions de l'URSS visent à éliminer cette disparité, sans remettre en cause la supériorité indiscutable que lui conférerait alors la présence de l'armée soviétique en Afghanistan à 400 km de là. D'ailleurs, abordant le problème afghan dans un autre cadre, Brejnev a préconisé à nouveau des négociations entre les pays voisins de l'Afghanistan et le gouvernement de Kaboul. Cela reviendrait à reconnaître le fait accompli de l'occupation soviétique, à s'engager dans la voie d'une « normalisation » acceptant une souveraineté désormais limitée pour le peuple afghan.

Comme on voit le plan de Brejnev est bien incapable d'apporter une paix véritable et la sécurité aux Etats du golfe Persique. Il s'inscrit dans la recherche d'une *pax soviétique* qui verrait l'Union soviétique accroître son influence dans l'ensemble de la région au détriment de la superpuissance rivale.



# mots d'ordre

Plusieurs discussions sur le socialisme portent sur les orientations générales à avancer, ou plutôt, plus particulièrement sur le rapport entre ces orientations et les mots d'ordre exprimés aujourd'hui en France par différentes organisations et partis et de nombreux courants de pensée : « autogestion », « Vivre et travailler au pays » par exemple. La lettre d'un lecteur du journal ci-dessous résume assez bien certaines objections faites au projet de programme. En voici de larges extraits.

## «AUTOGESTION», «VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS»...

*«J'ai remarqué qu'on ne dit pas un mot de l'autogestion dans le projet de socialisme. Pourtant, c'est l'autogestion en Yougoslavie et les Yougoslaves ne sont pas tombés dans les bras des Américains comme on le disait, ni dans ceux de l'URSS aujourd'hui. Même le PCF a repris ce terme ; le PS, cela fait déjà un moment et le PSU depuis l'origine... Pourquoi pas nous ? Dans le même ordre d'idées, pourquoi le projet de programme n'a-t-il pas repris le mot d'ordre de « Vivre et travailler au pays » ? Une résolution du IIIe Congrès reprenait ce mot d'ordre. Il semble bien que nous avons toujours peur de reprendre les mots d'ordre des autres. Pourtant ils ne sont pas systématiquement à rejeter, surtout s'ils sont repris par beaucoup de gens de notre pays » (...)*

## RESOUDRE LA CONTRADICTION CENTRALISATION/DECENTRALISATION...

Nous avons déjà écrit en quoi les thèses autogestionnaires escamotaient une question-clé : celle de la destruction de l'Etat capitaliste, instrument de domination de la bourgeoisie sur les travailleurs. Cela ne peut se faire en douceur (cf « Le PCF et l'autogestion », Humanité rouge du 26 au 2 juillet 1980).

Ceci étant, la discussion est ouverte. Par « autogestion » beaucoup de gens dans notre pays expriment leurs aspirations de démocratie, de prise en charge par eux-mêmes, des affaires économiques, etc. Le terme d'« autogestion » permet-il d'y répondre correctement ?

Dans le projet de programme nous parlons à la fois de centralisation et de démocratie ; dans toute société, tout corps organisé d'hommes et de femmes, il y a contradiction entre la centralisation et la démocratie. L'économie socialiste n'y échappe pas : il y joue fondamentalement la contradiction entre centralisation et diversité des facteurs et agents économiques. Elle n'est pas la juxtaposition de petites « cellules économiques », villages ou entreprises, repliés sur eux-mêmes et vivant en autarcie. Dans les premières réalisations socialistes, les dirigeants communistes ont été soucieux de résoudre cette contradiction, aussi bien Staline que Mao Tsé-toung qui s'efforce de la traiter dans « Les Dix grands rapports » où il critique d'ailleurs certaines conclusions de Staline.

Ainsi, ce n'est pas une question nouvelle, même si les expériences passées suscitent des réflexions nouvelles. Qu'on parle d'« autogestion », de « décentralisation », de « gestion démocratique »... ces mots se recouvrent des mêmes réalités. On peut adopter le terme d'autogestion de toutes façons on n'aura pas pour autant réglé le problème des rapports entre centralisation et décentralisation.

## ... POUR QUEL OBJECTIF?...

Aujourd'hui, tous les hommes politiques, y compris ceux du pouvoir, flirtent avec l'idée et les projets d'« autogestion », de « régionalisation »... Ce n'est pas forcément et uniquement « démagogie »... mais aussi intérêt.

Tout dépend pour eux de la finalité de l'objectif économique... Si les auteurs paperassiers dues à la centralisation excessive du pouvoir économique à Paris font perdre des profits au grand capital, ses gestionnaires seront partisans de « dégraisser » et de transférer des pouvoirs aux localités ou aux régions. Ce sont des profiteurs à tout crin avant que d'être des centralisateurs.

Bien entendu, cette « décentralisation » n'a rien à voir avec la nôtre. Elle est du genre « occupez vous, dans vos régions, des petites choses, et nous les dirigeants responsables nationaux, nous nous occuperons du grand

des... ». Autrement dit, la latitude d'autogestionnaire attribuée le sera dans les limites de la gestion du grand capital monopoliste... Les projets autogestionnaires du PS différents sur la forme procèdent d'une même démarche.

Notre point de vue est rigoureusement opposé. Notre objectif, c'est que l'ensemble des travailleurs soient maîtres des « grandes choses » comme des petites. Cela est subordonné à la loi économique fondamentale du socialisme qui est la satisfaction maximale des besoins économiques et culturels de la société.

Pour l'assurer, il faut à la fois une centralisation et une décentralisation. Si on veut harmoniser la centralisation dans les régions riches, dans les villes et les campagnes, entre les différentes catégories de travailleurs ?

Seule une centralisation efficace des efforts et des réalisations de toute la société peut permettre l'épanouissement maximum des collectivités partielles d'hommes et vice-versa.

... ce sont les moyens en matériel, en technologie, en expérience professionnelle fournis à un niveau de la société - par telle région - qui peut aider telle autre à faire un « démarrage » économique, qui en retour accroîtra la richesse collective et permettra une plus grande satisfaction des besoins globaux, etc.

## ... EN PRENANT EN COMPTE DES PARTICULARITES ET TRADITIONS

La façon correcte de résoudre les rapports entre centralisation et décentralisation (ou autogestion) dépend fondamentalement des structures et traditions du pays considéré.

Ainsi, la Yougoslavie est une mosaïque de peuples ; aussi cette diversité a-t-elle imprimé à la centralisation et à la planification des traits tout à fait spécifiques. Dans notre pays aussi, diversité et traditions qui sont des richesses, des sources d'expérience et de créativité, sont le fondement d'une organisation économique que notre pays n'a jamais connue et sans nul doute spécifique.

De notre point de vue, l'initiative décentralisée, la mobilisation des hommes sur le terrain même de leurs activités, y trouveraient nécessairement une large place. Ce faisant, et à cette

condition, nos projets hautement centralisés pour la satisfaction des besoins de tous, pour garantir le bien être du peuple comme pour aider les autres peuples du monde, pourraient être pleinement réalisés.

## «VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS», MOT D'ORDRE DE LUTTE

Notre Parti n'est pas opposé au mot d'ordre « Vivre et travailler au pays ». Nous l'avons associé à d'autres dans notre résolution sur le travail à la campagne lors du IIIe Congrès. Et depuis, bien de nos actions militantes se sont menées avec des travailleurs sur ce mot d'ordre.

En effet, quand il prend pour cible, et c'est la majorité des cas, les capitalistes monopolistes qui désertifient les campagnes, qui entassent les travailleurs dans des cités-dortoirs, qui écrasent les traditions culturelles et les réduisent au rang de « folklore touristique », qui interdisent le parler de la langue des uns ou des autres, ou empêchent qu'elle soit étudiée dans les écoles, etc... ce mot d'ordre est positif, mobilisateur et nous allons dans le sens des luttes qu'il organise.

Trouvant un plein écho dans bien des régions françaises et dans le cœur de beaucoup de travailleurs contraints de quitter leur famille et leur région pour trouver un emploi, il est plus délicat à employer en région parisienne ou vis-à-vis des travailleurs immigrés, par exemple.

## ... OU LOI D'EDIFICATION DU PAYS

Il arrive que ce mot d'ordre soit diffusé et utilisé avec une autre dimension : celle de loi d'édification de l'économie. Cela demande plus amples réflexions et discussions, car comme loi d'édification, il peut se contenter de reproduire une situation de fait sans la transformer.

Pour être rigoureux, il faut préalablement réfléchir à ce qu'est ce « pays » en question, quels types d'économie - d'exploitation - l'ont forgé, quels « déterminismes » lui ont-ils imposé pour le compte du profit capitaliste ? Ce mot d'ordre, pose-t-il les problèmes de la région, de la commune, des villes et des campagnes, des familles, de la liberté individuelle de choisir son lieu de travail et d'habitation ? Ce ne sont pas des problèmes tout

à fait identiques, même s'ils sont liés.

Si ce mot d'ordre signifie donner aux peuples basque ou corse, à la population en Bretagne, les moyens de pratiquer leur langue et de vivre selon leurs traditions culturelles mais aussi de pouvoir créer dans leurs régions une économie telle qu'ils puissent effectivement perpétuer leur langue et développer leur culture propre, bien sûr nous l'approuvons. Ce serait de la légèreté ou de la naïveté de reconnaître la possibilité de pratiquer la langue bretonne par exemple si la désertification, l'exode rural étaient maintenus.

Par contre, si ce mot d'ordre signifie le maintien dans le cadre actuel du même type de production, décharge, de circulation, de consommation, il ne va pas du tout. Ce sera alors un mot d'ordre démagogique et passeiste. Selon celui qui l'emploiera, il aura un arrière-goût de sa classe ou de sa couche sociale, de ses intérêts.

Réfléchissons enfin à la portée et à l'extension de ce mot d'ordre. Pris à la lettre, il aurait interdit aux pionniers de Taking ou aux jeunes soviétiques pionniers des « terres vierges » de Sibirie, de contribuer de manière importante au développement économique de ces régions et donc à une amélioration sensible de la satisfaction des besoins au niveau de l'ensemble de la société chinoise ou soviétique.

Notre pays a peu de régions inexploitées, il est vrai, néanmoins il n'est pas une vue de l'esprit de penser que la satisfaction globale des besoins sociaux et culturels exigera, dans l'organisation des hommes, une mobilité, des déplacements des uns et des autres, consentis, acceptés, vœus certes... mais cela existerait nécessairement, notamment pour résoudre la contradiction villes/campagnes.

D'autres mots d'ordre sont beaucoup utilisés aujourd'hui « vivre mieux », « Travailler autrement », « régionaliser ».

Ils sont souvent assez flous, voire ambigus ; si un contenu de classe, un contenu de lutte de classe ne leur est pas attaché, ils risquent d'introduire la confusion et plutôt que de sceller l'alliance effective et solide de groupes d'hommes dans notre pays, ils peuvent permettre aux capitalistes de les détourner et d'en user et d'en abuser. Voilà pourquoi l'analyse et la réflexion sur le contenu des mots d'ordre est extrêmement importante.

A propos de la plate-forme pour l'élection présidentielle présentée par Pierre Bauby candidat du PCML



## UNE SANTE A PRESERVER

Notre parti a établi une plate-forme politique; notre candidat à la présidence de la République, Pierre Bauby en est le porte-parole. Parmi les points mis en avant figure le droit à la santé et l'abrogation de la dernière convention médicale. «La Sécurité sociale ne peut être le seul secteur de la vie nationale à échapper aux contraintes de la crise. Pour la Sécurité sociale, il y a aussi un avant et un après 73», déclarait Berger, auteur de la loi du même nom. Il éclaircit ainsi un aspect de la politique gouvernementale; il s'agit de réduire le coût des remboursements, des frais de la Sécurité sociale. Expliquons-nous, le gouvernement n'est ni bon, ni mauvais, ce n'est pas en termes moraux qu'il faut qualifier son action, tout comme le pinson de Prévert, qui n'est ni gai, ni triste, mais gai quant il est gai et triste quand il est triste, le gouvernement tente toujours de réduire les dépenses sociales. Actuellement, il sait qu'il bénéficie d'un rapport de forces lui permettant d'opérer cette action, donc il le fait. Dans l'absolu, le droit à la santé des français n'est pas remis en question. Qui peut porter entièrement à sa charge frais médicaux et pharmaceutiques, peut se soigner autant qu'il le désire. Seulement voilà, dans notre pays qui dit santé, dit assurance-maladie, dit Sécurité sociale; dans la mesure où nous ne pouvons pas être remboursés par la Sécurité sociale comme avant, il y a attaque contre notre droit à la santé. D'ailleurs ce droit à la santé n'est pas garanti par quoi que ce soit, tout comme notre droit au logement ou notre pouvoir d'achat.

### Revenir sur les avantages acquis

Une des actions gouvernementales est donc de revenir sur des avantages acquis, recensons les brièvement.

Tout d'abord, la dernière convention médicale, elle institue deux médecines, à deux niveaux. Dans la première, les médecins bénéficient d'une certaine souplesse d'honoraires, par contre leurs patients seront remboursés par la

Sécurité sociale sur une base forfaitaire, la différence est à leur charge intégralement; pour ces praticiens il n'y a pas de limites à leurs prescriptions. Dans la seconde médecine, les honoraires de médecins ne doivent pas dépasser une certaine tranche, le remboursement des actes médicaux par la Sécurité sociale s'exécute en opérant le tiers-payant, en revanche ces médecins sont littéralement fliqués, ceux qui prescrivent «trop», entre autre des arrêts-maladie, risquent le déconventionnement. Un exemple: dans les formulaires d'arrêt-maladie un quatrième volet s'est ajouté au dossier, volet sur lequel le médecin doit apporter la justification de cet arrêt, son diagnostic est examiné par une commission économique locale et approuvé... ou non.

Ce système permet de faire respecter les objectifs de dépenses tracés par le gouvernement et de faire d'une pierre deux coups. Reprenons notre exemple d'arrêts-maladie, en les limitant, non seulement le gouvernement ne «perd» pas les indemnités journalières à verser, mais le patron ne «perd» pas la production de son ouvrier et n'a pas besoin de faire appel à un travailleur temporaire pour le remplacer.

Cette convention médicale parachève un édifice, commencé par la réduction des dépenses hospitalières entrepris par Simone Veil. Sous prétexte d'humanisation des hôpitaux et de mise en place d'une hospitalisation à domicile, une intense politique de fermeture de services s'est engagée et s'accomplit encore, ou encore des services fonctionnent avec très peu de personnel médical spécialisé, ce qui entraîne des répercussions très graves dans les conditions de travail. Cette politique systématique d'économie n'a pas épargné bien entendu les médicaments, certains parmi eux ont été classés dans une catégorie dite «de confort» et il est bien connu que le luxe ne se rembourse guère... La lunetterie, la kinésithérapie, les soins dentaires ont connu peu ou prou le même sort. Enfin la dernière attaque contre notre droit à la santé est le maintien du ticket modérateur d'ordre public, obligeant même les mutualistes à prendre en charge une partie de leurs frais médicaux.

### Qui nous use?

Dans cette mesure, revendiquer le droit à la santé, c'est militer pour récupérer nos acquis, pour faire abroger la convention médicale, c'est aussi démonter un raisonnement du gouvernement tendant à nous faire accepter des sacrifices. On nous a dit que l'augmentation des dépenses hospitalières et, en général, celles de santé étaient plus fortes que la progression PIB (produit intérieur brut), mais quoi de plus normal? Ne sommes nous pas en mesure, alors que les progrès scientifiques médicaux font des pas de géants, d'attendre à être mieux soignés? N'est-il pas normal d'aspirer à un mieux-être, à ce que les maladies professionnelles connaissent une réelle prévention, à ce que les risques en maternité soient de mieux en mieux dépistés, etc? N'est-ce pas logique de vouloir profiter du progrès? Et cette aspiration est d'autant plus légitime qu'une des raisons de notre fatigue, de nos maladies, vient directement de nos conditions de vie et de travail. En moyenne pour la France, l'absence quotidienne du domicile est de 11h17 pour les ouvriers et de 10h44 pour les ouvrières, comptons 8h30 de sommeil, 1h30 pour les soins personnels et les repas. Le travailleur masculin dispose de 3h15 pour sa vie familiale, sa vie sociale, sa culture et ses loisirs. Les femmes salariées ajoutent à leur journée de travail de 4 à 7 heures de travaux domestiques selon qu'elles aient ou non des enfants, il leur manque d'une demi-heure à 3 heures de sommeil par jour, sans aucun temps libre. Environ 500 000 personnes consultent chaque jour un médecin parce qu'elles sont fatiguées, 10 à 20% des femmes salariées prennent à la fois calmants, somnifères et fortifiants. Enfin le dernier argument militant en faveur de notre revendication, «le droit à la santé»: tous les mois nous cotisons à la Sécurité sociale, ses reversements de fonds ne sont pas des cadeaux, loin s'en faut!

Est-ce dire pour autant que, puisque c'est nous qui finançons la Sécurité sociale, elle nous appartient? Les diminutions des remboursements sont de réelles

attaques contre notre droit à la santé, sont-elle pour autant des attaques contre la «Sécurité sociale»? Notre combat pour la défense de notre droit à la santé contient-il forcément la défense de l'institution Sécurité sociale?

### La sécurité sociale nous appartient-elle?

Dans quelles conditions s'est conclue la dernière convention médicale? Dans la concertation, certes, mais tous les syndicats s'y opposaient, notamment la Confédération des médecins français (CSMF), la plus importante organisation de médecins.\* Il a suffi au gouvernement de l'assentiment de la FMF (Fédération des médecins de France), ultra minoritaire pour conclure cette convention. Remarquons que ce type de concertation est courante: le gouvernement a pu faire libérer les marges commerciales avec le seul accord d'organisations de consommateurs lui étant entièrement dévouées et contre l'opposition des organisations de consommateurs les plus représentatives et les plus nombreuses. Cette digression faite, je poursuis.

Les assemblées parlementaires n'ont aucun droit de regard sur tout ce qui concerne l'institution Sécurité sociale. C'est le Conseil des ministres qui décide d'augmenter les recettes tout en diminuant les prestations, c'est Giscard qui annonce à la télévision que, peut-être, dans le cadre de sa campagne présidentielle, il fera sauter le point supplémentaire de cotisation salariale.

Ils ne font ici que perpétuer une habitude, celle de considérer la Sécurité sociale comme leur bien propre. A sa création, elle fut un acquis indéniable pour le peuple français, cependant il faut repenser au contexte historique d'alors; en 45, de Gaulle y voyait la possibilité de mettre la main sur une importante partie des revenus des Français, ce paramètre demeure. La Sécurité sociale est la plus grosse assurance maladie qui existe. En 77, elle représentait 20% du PNB (produit national brut), son budget s'élevait à 340 milliard de

francs, tandis que celui de l'Etat se chiffrait à 350 milliard de francs. Ces milliards sont gérés par la caisse des dépôts et des consignations, gigantesque banque d'Etat, et cette caisse alimente les prêts qui subventionnent les monopoles. Aux mains de qui, la Sécurité sociale est-elle toujours le bien des travailleurs? Certes elle tire ses ressources de la valeur que les travailleurs ont créée, mais il en va ainsi pour toutes les institutions. Alors, que faire?

D'un côté, on rogne sur notre droit à la santé, de l'autre, on sait que dans notre pays, santé et Sécurité sociale sont étroitement liées, et que l'institution Sécurité sociale et sa gestion nous échappent complètement, pis, elle est véritablement une pompe à fric pour le patronat et le gouvernement.

A ce genre de problèmes, nous y sommes journellement confrontés. Un exemple, notre but n'est pas de recréer sous le socialisme un type de médecine libérale, il n'en demeure pas moins que dans le combat contre cette dernière convention médicale, nous avions des intérêts communs à court terme avec les praticiens de médecine libérale.

Il en va de même pour la défense de notre droit à la santé, dans le contexte actuel, nous, militants du PCML, ne sommes pas pour la défense à tout crin de la Sécurité sociale, telle qu'elle existe aujourd'hui. Cependant, nous devons unir tout ce qui peut être uni, et pourquoi donc pas avec ceux qui attachent de l'importance à l'institution Sécurité sociale, si leur combat englobe aussi le droit à la santé. Faisons déjà un bout de chemin ensemble!

(\*) Dimanche 14 décembre, la CSMF a décidé de signer cette convention médicale, cependant elle maintient son opposition ainsi que son recours en Conseil d'Etat pour la faire annuler.

Nathalie VILLOTIERS



# 6 MOIS DE CAMPAGNE

Pierre Bauby fait le point sur ses activités de candidat du PCML aux élections présidentielles : il répond aux questions de Claude Lebrun

■ En préliminaire, il n'est sans doute pas inutile de rappeler brièvement comment le Parti communiste marxiste léniniste (PCML) conçoit la campagne présidentielle, ses enjeux et ses limites ?

Présenter un candidat à l'élection présidentielle n'est pas un but en soi. C'est un moyen d'être présent dans la bataille de 1981, d'y développer des positions prolétariennes conséquentes tant sur le plan intérieur qu'international. Nous n'avons aucune illusion sur l'enjeu réel de l'élection présidentielle et nous n'en développons pas. Mais notre candidature contribue à poser les vraies questions qui sont celles d'aujourd'hui en utilisant tous les moyens à notre disposition.

■ Depuis 6 mois tu sillones la France. Tu as eu des discussions très nombreuses avec des militants syndicalistes et d'autres organisations de masse, avec des militants du PCF ou du PS. Quels thèmes reviennent le plus souvent et quel intérêt rencontrent les positions du PCML ?

J'ai été dans une vingtaine de régions et rencontré des centaines de travailleurs, de responsables CGT comme CFDT. Il y a bien sûr des débats sur les élections présidentielles, mais ce qui revient le plus souvent dans les discussions, c'est un certain nombre de questions précises :

— Comment faire face à l'attaque de grande envergure du patronat et du gouvernement, aux licenciements, aux divisions à l'intérieur de la classe ouvrière, aux polémiques incessantes entre PCF et PS, CGT et CFDT qui entravent toute possibilité de riposte ?

— Comment changer la situation de découragement, de démobilisation des travailleurs, comment lutter contre la désyndicalisation ?

— Comment construire une perspective solide et mobilisatrice face au désarroi qu'a entraîné la rupture de l'Union de la gauche et son échec en mars 1978, les stratégies des dirigeants du PCF et du PS qui ne répondent pas aux aspirations des travailleurs ?

— Quel socialisme pour un pays développé, pour un pays impérialiste comme la France ? Et comment y parvenir ?

— Comment faire face, en France même aujourd'hui, à l'aggravation de la situation internationale et aux menaces de guerre qu'elle engendre ? Comment contribuer à défendre la paix mondiale ici et maintenant ?

## NOS POSITIONS RENCONTRENT BEAUCOUP D'INTÉRÊT

Il est frappant de constater que, sur chacun de ces points, les positions que nous avons définies ou que nous sommes en train de préciser dans la préparation du IVe Congrès, rencontrent beaucoup d'intérêt, y compris de militants du mouvement ouvrier qui jusqu'à présent nous connaissaient peu ou pas. Le projet de programme du IVe Congrès, les problèmes de fond qu'il aborde suscitent beaucoup de débats, dans lesquels nous avons, aussi, beaucoup à apprendre.

Car les réunions qui sont organisées dans chaque région donnent l'occasion de véritables discussions au cours desquelles les militants que nous rencontrons font part de leurs expériences, de leurs difficultés, de leurs opinions.

C'est sans doute cela l'intérêt principal de la campagne que nous menons sur le terrain, en prise directe avec la réalité.

De bons exemples de ce travail sont donnés par ces réunions dans lesquelles se retrouvent des militants CGT et CFDT de la même ville, voire de la même entreprise, qui sont souvent pris quotidiennement dans l'engrenage des polémiques confédérales et qui débattent en profondeur des raisons des divisions et de la manière de les dépasser.

Car autant la caractéristique principale de la situation actuelle des travailleurs est le découragement et la division, autant les nombreux contacts que j'ai eus montrent qu'il existe un autre aspect, qui se développe : la volonté de comprendre la situation, de pourquoi on en est arrivé là et de comment en sortir, le besoin d'une véritable clarification à l'intérieur du mouvement ouvrier. Nous sommes de plus en plus écoutés et c'est très encourageant.

Même si la situation actuelle n'est pas facile, disons rapidement pas très mobilisatrice, il y a aussi des possibilités importantes pour notre Parti de multiplier ses liens avec la classe ouvrière et ses militants.

■ A chaque fois que tu vas dans une région, tu rencontres la presse locale, écrite, parlée et télévisée. Quel impact a notre candidature ?

Effectivement, chaque conférence de presse locale donne lieu à des contacts approfondis avec les journalistes. J'en tire plusieurs enseignements :

— Là aussi, nos positions politiques rencontrent auprès des jour-

nalistes un écho important, ce qui d'ailleurs se traduit souvent dans les articles qui sont ensuite publiés ou dans les interviews à la télé ou à la radio régionales. Malgré les nombreuses occupations des journalistes, les discussions sont souvent longues et approfondies.

— Les journalistes sont profondément attachés à la défense de la liberté d'expression, même s'ils n'ont pas toujours l'autonomie qu'ils souhaiteraient.

— Nous prenons ou affermissons des contacts tout à fait intéressants, compte-tenu du rôle essentiel de la presse locale et régionale dans l'information des travailleurs.

## FRANCHIR LES BARRAGES

■ Et la presse nationale ?

En ce qui concerne la presse écrite quotidienne, je peux faire à peu près les mêmes constatations que pour la presse régionale, quant à l'écho de nos positions politiques, bien que les articles publiés soient souvent plus limités - dans leur contenu - à quelques questions.

Nous rencontrons, par contre, beaucoup plus de difficultés à nous faire entendre des grands médias : radio, télévision, grands hebdomadaires. Visiblement, il y a un contrôle beaucoup plus important de la part du pouvoir et le débat politique reste à peu près limité aux fameux quatre grands partis.

Et pourtant, nous avons pris de nombreux contacts. Nous avons rencontré des journalistes, là aussi, très intéressés par nos positions, qui nous disent être saturés et inintéressés par la

« bande des quatre ». Mais, pour l'instant, nous n'avons pas réussi, et nous ne sommes pas les seuls, à franchir les barrages. Nous ne perdons pas espoir pour autant.

■ Qu'est-ce qui est prévu pour le début 1981 ?

D'une part, nous allons continuer ce qui a été fait dans les régions, tant auprès des travailleurs et des militants du mouvement ouvrier qu'auprès de la presse.

D'autre part, il devrait y avoir la décision du Conseil d'Etat sur la requête que je lui ai adressée à propos de la circulaire Bonnet du 30 novembre 1979, qui met des restrictions considérables à la recherche des fameuses 500 signatures.

■ Justement ; arriverons-nous à avoir ces 500 signatures ?

Ce n'est pas évident. Car si la majorité des signataires potentiels est attachée à défendre la liberté d'expression et à reconnaître que tous les courants politiques devraient être présents dans le débat de l'élection présidentielle, les pressions multiples qu'ils subissent rendent le résultat très difficile à prévoir.

Il y a d'abord les pressions du pouvoir, les craintes de mesures de rétorsion ultérieures des préfetures, par exemple. Le maire n'est-il pas sous la tutelle du préfet ?

Et puis les dirigeants des deux grands partis de gauche, PCF comme PS, interdisent avec insistance à leurs élus de signer pour un autre candidat, malgré leurs déclarations contre les attaques à la liberté d'expression. Les premières semaines de 1981 permettront d'y voir plus clair sur cette question.